

Autoévaluation des Pays pour le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs

Le questionnaire est divisé en quatre parties principales selon les quatre chapitres dans le document portant "Objectifs, Normes, Critères et Indicateurs du MAEP":

- a) Démocratie et Gouvernance politique
- b) Gouvernance et gestion économiques
- c) Gouvernance des entreprises
- d) Développement socio-économique

Dans chacun des aspects de la gouvernance ci-dessus, l'objectif général du sujet est défini, suivi des composantes autour desquelles le programme national sera évaluées conformément à l'objectif général.

Objectifs. Les objectifs définissent les éléments essentiels du but général qui doit être atteint d'une manière mesurable.

Normes et Codes. Les normes et codes sont ceux qui ont été approuvés individuellement ou collectivement par les pays Africains par rapport à la manière dont ils se gouvernent, gèrent leurs sociétés, leurs économies et leur développement socio-économique. Veuillez prendre note du fait que les normes et codes ne sont fournis que pour servir de guide et de référence. Les pays ne seront pas jugés sur la base de leur obéissance ou non aux normes, le but est de déterminer leur familiarité avec ces normes et codes et le degré de leur application.

Questions. Les questions servent à enquêter ce que le pays a fait par rapport aux objectifs et aux codes, comment il le fait et avec quels résultats.

Indicateurs. Les indicateurs sont les éléments de preuves attendues dans les réponses des pays. Les indicateurs aident à mettre en exergue les aspects de l'objectif, de la norme ou du code qui sont généralement reconnus comme des mesures de performance et des résultats.

Le document de base du MAEP peut être trouvé sur le site web www.nepad.org ou peut être obtenu au niveau du Secrétariat du MAEP, Boîte Postale 1234, Midrand 1685, Afrique du Sud ou 94.2 Jacaranda Radio Building, Samrand Boulevard, Midrand, Halfway House, Afrique du Sud (Téléphone + 27 11 313-3828, Facsimile +27 11 313-3440).

Pays:

Date de Préparation:

Point focal du MAEP pour l'évaluation des pays

Nom: _____

Affiliation organisationnelle: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____

Facsimile: _____

Adresse E-mail: _____

Le but du questionnaire est double : D'abord, c'est de pourvoir à tous les pays participants un format qui pourrait servir de liste de contrôle pour savoir si tous les pays qui participent au processus ont répondu à leurs préoccupations. ensuite, en résumé convenable, de pourvoir un aperçu des résultats de leurs propres processus d'autoévaluation.

TABLE DES MATIERES

1. HISTORIQUE ET PROCESSUS DU MAEP	3
2. GUIDE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE	6
3. GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES CLEFS	11
4. DOMAINES FOCaux PRINCIPAUX	
Section 1: Démocratie et Bonne Gouvernance Politique	15
Section 2: Gouvernance et Gestion Économiques	48
Section 3: Gouvernance des Sociétés	68
Section 4: Développement Socio-économique	90
5. WEBSITES DE REFERENCE	104

AVANT- PROPOS

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) est le cadre politique stratégique et le programme du développement socio-économique de l'Union africaine (AU). La vision du NEPAD est "d'éradiquer la pauvreté et de placer les pays tant individuellement que collectivement sur le chemin d'un développement et d'une croissance durables, tout en les amenant à participer très activement à l'économie et à la politique mondiales". Cette initiative fait appel à une meilleure gouvernance de toutes les structures privées et publiques aussi bien qu'aux plans d'action esquissant les objectifs réalistes du développement durable, renforçant les meilleures pratiques, identifiant les insuffisances et évaluant les besoins pour le renforcement des capacités dans tous les pays Africains.

Dans un effort visant à améliorer la qualité de la gouvernance en Afrique, le 6^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD (HSGIC) tenu le 9 mars 2003 a adopté le Mémoire d'Entente sur le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) et la *Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance Politique, Économique et des Sociétés*. Ce dernier document qui avait été approuvé par le Sommet inaugural de l'Union Africaine (UA) tenu à Durban en juillet 2002, contient des codes et normes prioritaires et approuvés dans les quatre domaines focaux : la Démocratie et la Bonne Gouvernance Politique, la Gouvernance Économique et la Gestion, le Développement Socio-économique et la Gouvernance des Sociétés. Le HSGIC a également adopté des documents qui indiquent les principes fondamentaux, les processus et les objectifs du MAEP y compris le *Document de base du MAEP*, le *Document portant Organisation et Processus du MAEP* et le document sur les *objectifs, normes, critères et indicateurs pour le MAEP*.

Le MAEP est par conséquent un mécanisme d'autoévaluation auquel ont volontairement adhéré les États membres de l'Union Africaine dans le but d'encourager l'adoption des politiques, normes et pratiques qui conduiront à la stabilité politique, la croissance économique élevée, au développement durable et à l'intégration économique régionale accélérée. Il souligne

l'engagement qu'il faut pour la mise en œuvre des normes et codes contenus dans la *Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance Politique, Economique et des Sociétés*.

Le MAEP est ouvert à tous les États membres de l'UA dont seize pays, à savoir : l'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Congo, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Mali, l'Île Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, la République d'Afrique du Sud et l'Ouganda y ont adhéré volontairement. D'autres pays ont également manifesté leur intention d'adhérer et attendent la finalisation officielle des conditions préalables.

La responsabilité générale au sujet du MAEP revient au Comité des Chefs d'État et de Gouvernement participants des États membres du MAEP (Forum du MAEP). Le Forum a tenu sa première réunion à Kigali le 13 février 2004 et a élu le Président Olusegun Obasanjo comme Président.

Un Groupe de Personnalités Eminentes (Groupe du MAEP) nommées par les Chefs d'États et de Gouvernement supervise la conduite du processus du MAEP et veille à son intégrité. La composition du Groupe est comme suit : Mme Marie Angélique Savane (Sénégal), Présidente; Prof. Adebayo Adedeji (Nigeria pour l'Afrique de l'Ouest); Ambassadeur Bethuel Kiplagat (Kenya représentant l'Afrique de l'Est); Dr. Graca Machel (Mozambique pour l'Afrique Australe), Mourad Medelci (Algérie pour l'Afrique du Nord); Dr. Dorothy Njeuma (Cameroun pour l'Afrique Centrale); et Dr. Chris Stals (République d'Afrique du Sud aussi pour l'Afrique Australe).

Le Secrétariat du MAEP pourvoit le secrétariat et d'autres services d'appui administratif, technique et de coordination au MAEP.

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du MAEP et veiller à l'intégrité de son processus, le Groupe du MAEP a été prié de développer des outils, instruments, code de conduite et directives pour régir le processus d'évaluation des pays. Le Groupe a développé à cet effet, avec l'aide du Secrétariat du MAEP, les documents suivants : *Règlements intérieurs du MAEP et du Secrétariat; Directives pour la préparation et la participation des pays au MAEP, le Code de Conduite des Équipes du MAEP sur l'Évaluation des Pays*; un projet de Memorandum d'Entente

à signer avec les pays participants; et un projet de Mémoire d'Entente à signer avec les institutions partenaires.

Le Groupe du MAEP a également demandé à ce que des dispositions soient prises pour peaufiner davantage les Objectifs, Normes, Critères et Indicateurs du MAEP afin d'assurer leur qualité technique et de les rendre beaucoup plus adaptés aux réalités des pays participants dans tous les quatre domaines focaux du MAEP. Pour bien remplir ce mandat, des consultations élargies ont été entreprises avec les différentes parties prenantes, les institutions régionales et internationales oeuvrant sur ces questions pour élaborer un questionnaire stipulant les critères et indicateurs détaillés pour l'évaluation. Notre gratitude va à tous ceux qui ont pris part à l'exercice, y compris les organes compétents de l'UA, la Commission Économique pour l'Afrique, le Bureau Afrique du Programme des Nations Unies pour le Développement, la Banque mondiale, l'OCDE, les institutions clefs de ressources régionales, les différents experts, la société civile y compris les femmes, les unions syndicales, les institutions académiques et les médias.

C'est donc le moment opportun pour le Groupe de MAEP de présenter ce questionnaire. L'on se doit toutefois de souligner le fait que le but du questionnaire est d'aider les pays à entreprendre leur propre autoévaluation et préparer en conséquence leur Programme d'Action Préliminaire.

Le questionnaire a également pour objectif de promouvoir un dialogue national sur les questions de développement et de faciliter l'évaluation des pays sur la base des réalités exprimées par tous les acteurs sociaux. Il est ainsi très important qu'il y ait une représentation beaucoup plus élargie au niveau de la structure nationale coordonnatrice du processus du MAEP aussi bien qu'une grande dissémination du questionnaire et une participation active de toutes les parties prenantes dans l'élaboration de réponses au questionnaire.

Compte tenu des probables contraintes de capacités pour participer au MAEP et surtout pour répondre au questionnaire, le Groupe du MAEP conduira une mission d'appui dans chaque pays avant le lancement du processus de l'autoévaluation pour expliquer la philosophie, les règles et les processus du MAEP ainsi que les objectifs et l'usage du questionnaire.



Autoévaluation des pays pour le MAEP



Il y aura aussi des ateliers de travail au cours du processus de l'évaluation pour partager des expériences sur le processus, ce qui permettra de peaufiner davantage les outils d'évaluation y compris le questionnaire.

Il est prévu que compte tenu des différences dans les niveaux de leur développement, les pays participants vont atteindre les buts, objectifs, normes et codes du Questionnaire dans des délais différents selon le contexte et le développement historique de chaque pays.

Au nom des Chefs d'État et de Gouvernement qui nous ont désignés, le Groupe des Personnalités Éminentes et tous ceux qui ont jusqu'ici pris part à ce processus, je remercie toutes les parties prenantes participant au MAEP de leur contribution à cette vision renouvelée pour l'Afrique.

Marie-Angélique Savané

**Présidente du Groupe des Personnalités Éminentes du Mécanisme Africain
d'Évaluation par les Pairs.**

1. HISTORIQUE ET PROCESSUS DU MAEP

1.1 Introduction

- 1.1.1. Le document de base du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) (AHG/235 (XXXVIII) Annexe 2) définit le Mécanisme comme étant: "Un instrument auquel les États membres de l'Union Africaine ont volontairement adhéré comme mécanisme d'autoévaluation par les Africains"
- 1.1.2. Le but principal du MAEP est: "d'encourager l'adoption des politiques, normes et pratiques menant à la stabilité politique, la croissance économique élevée, au développement durable et à l'intégration économique sous régionale et continentale accélérée à travers le partage d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques, y compris l'identification des inadéquations et l'évaluation des besoins dans le domaine du renforcement des capacités. "
- 1.1.3. Dans le but de veiller à ce que le but primordial soit atteint, les pays participants se sont engagés à adopter des lois, politiques et normes appropriées et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires. Ils ont également pris l'engagement d'adopter des objectifs, normes, critères et indicateurs afin d'évaluer et de suivre de près régulièrement le progrès enregistré dans les domaines clés de la gouvernance conformément au document de base du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs portant *Déclaration sur la Démocratie, la Gouvernance politique, économique et des entreprises*, tel qu'adopté par le Sommet inaugural de l'Union Africaine (UA) à Durban, Afrique du Sud en juillet 2002 (AHG/235 (XXXVIII) Annexe 1).
- 1.1.4. Le but général du MAEP est d'amener tous les pays participants à accélérer leur progrès vis-à-vis de l'adoption et de la mise en œuvre des priorités et des programmes du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), réalisant ainsi les objectifs mutuellement convenus et la conformité aux meilleures pratiques à l'égard de chacun des domaines relatifs à la gouvernance et au développement.

Ceci ne peut être réalisé qu'à travers les efforts soutenus du pays, avec la participation active des parties prenantes. Ceci nécessitera de la part de chaque pays une évaluation sérieuse de sa propre situation à travers un processus participatif élargi mené par le gouvernement qui aboutira à un programme d'action ayant un objectif précis pour guider toutes les parties prenantes dans les actions entreprises par chacune d'elles – gouvernement, secteur privé, société civile – pour réaliser les vision du pays.

- 1.1.5. Cependant, compte tenu des différences au niveau du contexte historique et des étapes de développement, les pays vont commencer différemment le processus et ne seraient pas tenus d'atteindre en même temps le plus haut niveau de leur performance. Le taux de progrès va également dépendre du niveau d'engagement et de volonté politique de chacun des pays de prendre des mesures délibérées pour réaliser leurs visions.

1.2. Le Processus du MAEP

- 1.2.1. Le processus du MAEP sera conduit sous le leadership du Groupe du MAEP avec l'assistance technique du Secrétariat du MAEP. Il comprendra les cinq étapes qui sont définies dans le Document de Base du MAEP et abordé en détail dans le Guide sur la Préparation et la Participation au MAEP.

La **Première Étape** est le processus préparatoire au niveau du Secrétariat du MAEP et au niveau national. Au cours de cette étape, le Secrétariat du MAEP enverra un questionnaire à tous les pays participants sur la base des objectifs, normes, critères et indicateurs mutuellement convenus. Le pays développera une auto évaluation sur la base du questionnaire. On espère aussi que le pays élabore un programme d'action préliminaire sur la base des politiques, programmes et projets existants. Après avoir reçu l'autoévaluation et le programme d'action préliminaire, le

Secrétariat qui entre -temps aura développé un Document de base sur le pays, à travers des recherches et la collecte des informations relatives au pays, préparera un document cadre qui guidera le pays dans le processus de l'évaluation. Si partant des données disponibles, le Secrétariat du MAEP constate que la question mérite davantage une analyse beaucoup plus approfondie, il prendrait alors toutes les dispositions nécessaires pour engager une institution partenaire compétente pour conduire l'évaluation technique. Après avoir réussi l'évaluation technique, le rapport préliminaire de l'évaluation sera envoyé au Secrétariat du MAEP et au Groupe du MAEP.

La Deuxième étape marque la visite de l'Équipe du MAEP dans le pays concerné pour entreprendre des consultations extensives avec les parties prenantes.

La troisième étape est la rédaction du rapport de l'Équipe du MAEP. Le rapport est préparé sur la base du Document de base et du Document cadre préparé par le Secrétariat du MAEP et des informations fournies dans le pays lors des consultations extensives avec les parties prenantes.

Dans la quatrième étape, le rapport de l'Équipe du MAEP est soumis au Secrétariat du MAEP et au Groupe du MAEP. Après délibération par le Groupe du MAEP, le rapport sera alors soumis au Forum du MAEP pour examen et préparation des actions jugées nécessaires, conformément au mandat du Forum du MAEP.

La cinquième étape est la dernière étape du processus. Elle consiste à la publication du rapport et des actions subséquentes. Six mois après examen du rapport par le Forum du MAEP, le rapport sera publiquement et officiellement présenté dans toutes les structures régionales et sous-régionales.

- 1.2.2. Des dispositions ont également été prises pour prévoir une phase préliminaire dénommée Mission d'Appui au Pays. Le but primordial des missions d'appui aux pays est de veiller à une compréhension commune de la philosophie, des règles et des processus du MAEP, et sur la base des besoins identifiés du pays participant, prévoir et pourvoir un soutien aux pays participants dans les aspects des processus nationaux où le besoin pour un tel soutien est signalé.

2. **GUIDE POUR REMPLIR LE QUESTIONNAIRE**

2.1. **Procédure pour remplir le Questionnaire**

2.1.1 Il est envisagé qu'avant la réception du questionnaire, chaque pays établirait un point focal national pour coordonner le processus du MAEP.

2.1.2. Il est également envisagé que le Point focal du MAEP dans chaque pays participant constituera une structure nationale composée des parties prenantes (gouvernement, secteur privé, société civile) qui participeraient à l'élaboration des éléments de réponse au questionnaire. Le point focal distribuerait par la suite tout le

questionnaire à toutes les parties prenantes à travers leurs représentants dans le point focal. Le Point focal du MAEP fournira au Secrétariat du MAEP une liste des personnes qui ont reçu le questionnaire.

2.1.3. Toutes les parties prenantes seront invitées à se concentrer sur un chapitre qui dans le questionnaire correspond à leur spécialisation, expertise, mandat ou mission, mais elles sont libres de répondre à n'importe quelle question dans les autres chapitres. Toutes les parties prenantes seront invitées à fournir une documentation et des références spécifiques sur les réponses qu'elles fournissent afin que la documentation sur les sources de l'autoévaluation du pays soit aussi complète que possible, question de valider ou d'appuyer les réponses.

2.1.4. Les parties prenantes seront tenues de respecter un calendrier dans lequel elles auront à remplir et retourner les questionnaires avec le rapport général de leur évaluation, ainsi que la documentation disponible.

2.1.5. Le Point focal du MAEP va donc collectionner les réponses et consulter les parties prenantes pour dégager un consensus sur les réponses. Ils se serviraient également de ces réponses et des rapports d'évaluation disponibles pour compiler le rapport d'autoévaluation des pays sur la base des réponses au questionnaire et des autres travaux de recherches. Ceci permettra à ce qu'il y ait des références détaillées dans les sections du Rapport de l'autoévaluation dans lequel réponse à une question est soutenue par des indicateurs pleinement définis.

2.1.6. Afin de faciliter la cohérence et la référence, si le questionnaire est traité électroniquement, les réponses au questionnaire devraient être soutenues par des preuves tirées du document de base ayant servi à l'élaboration de la réponse. Les participants ne sont pas limités dans les réponses et sont encouragés à fournir des matériaux supplémentaires ou d'appui qui soutiendra leurs réponses (voir 2.1.8 dessous).

2.1.7. Cependant, tenant compte des probables contraintes de capacité dans l'élaboration des réponses électroniques par toutes les parties prenantes, un questionnaire similaire pour des réponses sommaires manuscrites, a été préparé par le Secrétariat et sera envoyé au Point focal du MAEP pour distribution aux parties prenantes qui désirent fournir des réponses écrites.

2.1.8. Au cas où une telle situation s'applique, les participants peuvent être invités à joindre une documentation d'appui au Questionnaire. Dans ce cas, la documentation externe devrait être indexée pour référence à une question précise. Les participants sont libres de fournir un site web de référence, au cas où l'information contenue dans le document recherché peut être obtenu par voie électronique.

2.2 STRUCTURE DES NOTES SUR LE QUESTIONNAIRE

2.2.1 Tous les efforts ont été faits pour rendre facile les questionnaires aux personnes qui vont devoir les remplir. Les questionnaires contiennent des notes explicatives à plusieurs niveaux pour faciliter la tâche des personnes qui auront à les remplir:

- 2.2.2. Au début de chaque chapitre, il y a des notes sur un domaine particulier et les particularités que la personne répondant au questionnaire a besoin de prendre en considération quand elle répond aux questions;
- 2.2.3. Au début de chaque objectif, il existe des notes brèves pour rappeler à la personne qui remplit le questionnaire ce qui est exigé, ainsi que la flexibilité du contenu de l'objectif eu égard aux questions et indicateurs afin de permettre à la personne qui remplit le questionnaire de prendre en compte les réalités spécifiques de la situation du pays.
- 2.2.4. Au niveau des questions et des indicateurs, il y a des notes explicatives sur les indicateurs spécifiques qui ont besoin d'être clarifiés.
- 2.2.5. Les personnes interrogées qui remplissent le questionnaire sont encouragées à rester en contact avec le point focal du MAEP auprès de qui elles peuvent obtenir de la clarification sur les voies et moyens à suivre pour remplir le questionnaire ou au sujet de toutes autres questions abordées dans le questionnaire. Les coordonnées du Point focal du MAEP sont contenues dans sur la feuille de garde du questionnaire.

2.3. QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

- 2.3.1. Compte tenu de l'approche holistique du NEPAD à la question du développement, les domaines focaux dans les quatre chapitres ne peuvent pas être entièrement abordés de manière séparée. Ces domaines sont reconnus comme étant interdépendants nécessitant alors une approche holistique de la part de tous les partenaires sociaux et du développement. Ce caractère d'interconnexion contient beaucoup d'éléments, mais dans le

cadre précis du MAEP, les questions transversales ont été identifiées comme celles qui exigent une attention systématique dans tous les domaines abordés par le questionnaire:

- Lutte contre la pauvreté
- Équilibre de genre
- Décentralisation
- Les capacités des pays de participer au MAEP
- Accès et dissémination de l'information
- Corruption
- Participation élargie
- Durabilité en terme financier, social et environnemental.

2.3.2. Les questions et les indicateurs portant sur ces domaines généraux ne sont pas systématiquement inclus dans chacun des chapitres du questionnaire.

2.3.3. Il a été suggéré que les pays veillent à ce que toutes les parties prenantes soient au courant de ces questions transversales et de toutes les autres questions qui puissent s'avérer très importantes dans le contexte du pays, et soient amenés à identifier d'autres questions d'ordre général qu'ils considèrent à leur niveau comme étant importantes.

2.3.4 Ainsi, l'intention est que les pays vont centraliser ces questions générales dans tous les domaines en tenant compte de ces dimensions dans leurs réponses, fournissant dans la mesure du possible des indicateurs spécifiques.

2.4. **Codes et Normes**

2.4.1. Dans le but de s'assurer du progrès enregistré par chaque pays vis-à-vis de la réalisation des objectifs dans chaque domaine focal, les pays participants au MAEP ont approuvé un certain nombre de codes, normes et indicateurs reconnus sur le plan international.

2.4.2. Quoique certains de ces indicateurs peuvent se trouver dans les quatre domaines focaux, ceux qui s'appliquent à chaque domaine focal sont listés au début de chaque section.

2.4.3. En conséquence, la première question dans chaque section est au sujet de la conformité du pays aux codes et normes convenus.

1. GLOSSAIRE DES TERMES ET ACRONYMES CLEFS

CADHP	Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
Forum du MAEP	Le Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement participant au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs
Group du MAEP	Le Groupe de 7 Personnalités Eminentes nommées par les Chefs d'Etat pour diriger le MAEP
Secrétariat du MAEP	Secrétariat du MAEP
Equipe du MAEP	Une équipe intégrée, équilibrée, techniquement compétente et professionnelle soigneusement désignée pour entreprendre l'évaluation des pays
BAD	Banque Africaine de Développement
UA	Union Africaine
OBC	Organisations à Base Communautaire
CEDAW	Convention relative à l'Elimination de Discrimination contre les Femmes
CSSDCA	Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique
ECOSOC	Conseil Economique, Social et Culturel de l'Union Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
HIPC	Pays pauvres et lourdement endettés
VIH/Sida	Virus Immunodéficitaire/Syndrome immunodéficitaire acquis
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
AID	Association sur le développement international
ODI	Objectif de Développement International
OIT	Organisation Internationale du Travail
FMI	Fonds Monétaire International
OIN	Organisation Internationale de Normalisation

ODM	Objectifs du Développement du Millénaire
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ADO	Assistance au Développement d'Outre-mer
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economiques
CPS	Conseil de Paix et de Sécurité
ONU	Organisation des Nations Unies
CENUEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
SMDD	Sommet Mondial sur le Développement Durable
OMC	Organisation Mondiale du Commerce

Note: La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, d'autres termes et définitions sont fournis partout dans le document. Au cas où il y a un besoin de clarification sur les termes et définitions, veuillez prendre contact avec le Point Focal du MAEP ou le Secrétariat du MAEP (voir les détails sur la page de garde).

4. DEFINITION DES TERMES CLEFS

Éthique des Affaires	“Les principes, pratiques et normes qui régissent la conduite des activités, les rapports internes et les interactions d’une organisation vis-à-vis des parties prenantes externes.” (Rapport King II)
Responsabilité sociale des entreprises	qui inclut une interaction responsable entre la société et la communauté au sein de laquelle elle s’opère. C’est la contribution qu’apporte une entreprise à l’avancement de la communauté ou à la résolution de certains problèmes, naturellement à travers une forme d’investissement en partenariat avec la communauté. Telles contributions peuvent comprendre l’intégration des stratégies sociales et de l’environnement dans les affaires principales de l’entreprise de sorte que l’existence de telles entreprises soit plus durable qu’en termes financiers.
Entreprises	Le terme a été emprunté pour décrire largement toute forme d’entité qui conduit une activité commerciale de manière incorporée
Proportion de Service de Dettes	Calculée comme la proportion du fardeau de service de dettes (FSD) sur tous les crédits à termes fixes reçus en devises étrangères de l’année précédente immédiate. Le FSD comprend le principal et les paiements d’intérêts sur tous les crédits à termes fixes (à court, moyen et long termes) y compris les crédits du FMI, mais exclusifs des prépaiements, financements intérimaires, dépôts et reconduites
Décentralisation	se réfère à la restructuration ou à l’organisation de l’autorité de sorte qu’il existe un système de responsabilité conjointe entre les institutions de gouvernance au niveaux central, régional et local, pour accroître ainsi la qualité et l’efficacité du système de gouvernance, tout en accroissant l’autorité et les capacités des autorités locales.
Déconcentration	implique le transfert d’autorité au sujet des fonctions spécifiques telles que la prise de décision sur les questions portant gestion et finance à travers des moyens administratifs à différents niveaux d’autorités sous la même juridiction du gouvernement central.
Dévolution	se réfère à l’action du gouvernement central de transférer certaines fonctions ou créer de nouvelles structures du gouvernement qui sont en dehors de son contrôle directe.

Délégation	se réfère au transfert de prise de décision de l'État de l'autorité administrative et de la responsabilité du gouvernement de stipuler clairement les tâches dévolues aux institutions ou organisations qui sont soit sous le contrôle indirect soit sémi-autonome du gouvernement.
Gestion d'éthique	est le processus à travers lequel une organisation introduit une bonne culture d'éthique d'affaire dans toutes les pratiques internes, aussi bien que dans ces rapports avec toutes ses parties prenantes. Elle se réfère aux mesures prises pour la bonne application des principes et pratiques établies d'une organisation, et inclut l'évaluation et la surveillance de telles mesures.
Déficit fiscal	Ceci est la différence entre le total des dépenses du gouvernement et le total des entrées (y compris les prêts)
Normes internationales d'Audit (NIA)	Le NIA signifie toutes les exigences de chaque norme applicable donnée par la Fédération internationale des Comptables
Parties prenantes	Celles-ci incluent les groupes autres que les parties prenantes, telles que les employés, les syndicats, les créanciers, les clients, les fournisseurs, les consommateurs et la communauté

Note: La liste ci-dessus n'est pas exhaustive, d'autres termes et définitions sont fournis partout dans le document. Au cas où il y a un besoin de clarification sur les termes et définitions, veuillez prendre contact avec le Point Focal du MAEP ou le Secrétariat du MAEP (voir les détails sur la page de garde).

SECTION 1

DEMOCRATIE ET BONNE GOVERNANCE POLITIQUE

Définition

La bonne gouvernance signifie la création d'institutions politiques et juridiques sérieuses et qui fonctionnent bien, des institutions que les citoyens considèrent comme étant légitimes, qui leur confèrent le pouvoir, et au sein desquelles ils prennent part à la prise de décisions qui affectent leurs vies quotidiennes. (Kofi A. Annan, Partenariat pour une Communauté mondiale (1998)).

La Démocratie et la Bonne Gouvernance sont nécessaires à la mise en œuvre de la gouvernance économique, la gouvernance socio-économique et celle des entreprises, puisque que la démocratie et la politique impliquent les droits fondamentaux des individus et des groupes à l'intérieur et en dehors du contexte communautaire.

Une partie charnière de la déclaration du NEPAD comporte un engagement de part des chefs d'État et de Gouvernement participants des États membres de l'UA à travailler avec une détermination renouvelée en faveur:

- De l'Etat de droit;
- L'égalité de tous devant la loi et la liberté de l'individu;

- La liberté individuelle et collective, y compris le droit à créer et adhérer des partis politiques et des syndicats, conformément à la Constitution;
- Des mêmes opportunités pour tous;
- Le droit inaliénable des individus à prendre part, à travers des processus libres, crédibles et démocratiques, à l'élection périodique de leurs dirigeants pour un mandat déterminé;
- L'adhésion à une doctrine de séparation des pouvoirs, notamment, la protection de l'indépendance de la magistrature et d'un parlement crédible.

1. INTRODUCTION

Cette partie du questionnaire traite l'objectif principal du MAEP qu'est la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance comme base pour la réduction de la pauvreté et de l'instauration d'un développement durable.

A cet égard, des questions ont été développées pour mesurer la participation populaire et l'égalité politique –principes fondamentaux d'une société démocratique. Ces questions sont réparties en trois grandes composantes:

1.1. **Un cadre défini où les citoyens jouissent des mêmes droits**

Il s'agit, notamment, de l'accès à la justice et l'Etat de droit, aux libertés d'expression, d'association, de se réunir, ainsi que les droits fondamentaux économiques et sociaux à exercer effectivement ces libertés. Ces questions sont censées être prises en compte en terme des objectifs, tels que:

- 1.1.1. La prévention et la réduction des conflits internes et entre pays où les questions visent à évaluer les mesures importantes prises par le pays en vue de maintenir la paix et la sécurité à l'échelle nationale, aussi bien que les efforts qu'il a entrepris en vue de contribuer à la paix et à la stabilité dans la région. Par exemple, la mise en place d'un système de détection préventive de conflits dans un pays ou au niveau régional est considérée comme un indicateur (Objectif 1) ;
- 1.1.2. La démocratie constitutionnelle et l'État de droit seront traités en deux sous thèmes séparés, mais liés. D'une part, la démocratie constitutionnelle a trait aux dispositions et institutions établies par la Constitution et qui permettent aux citoyens de jouir de leurs droits à travers le choix du parti politique dont ils partagent les idées et la libre participation de ces groupements politiques et autres associations à la concurrence politique. La démocratie constitutionnelle signifie aussi

donner à la population de base, à travers la décentralisation, le pouvoir de participer à la prise des décisions qui affectent leur vie quotidienne. D'autre part, l'État de droit et la suprématie de la Constitution assurent que les individus et les États sont soumis et traités sur les mêmes pieds d'égalité selon la loi et que l'État ne soumet l'individu à un traitement arbitraire. Les législations et actes réglementaires décrétés par le gouvernement doivent être promulgués conformément à la Constitution qui est à la fois loi suprême au niveau national et le socle du pouvoir au sein de l'état (Objectif 2).

- 1.1.3. La promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques assure que les droits à l'intégrité des personnes sont respectés par les États qui devraient aussi prendre des mesures nécessaires pour protéger les droits de citoyens contre les abus tant des agents publics que des tiers. Dans ce contexte, l'institutionnalisation d'un système judiciaire indépendant dans lequel des juges compétents appliquent rigoureusement la loi indépendamment de toutes pressions extérieures et de manière impartiale vis-à-vis des parties concernées est cruciale. Les indicateurs de cet objectif assurent que la volonté du peuple constitue la base de l'autorité du gouvernement à travers le droit de participer, directement ou de choisir librement ses représentants et le même droit pour tous à accéder aux services publics. Les indicateurs relatifs à ces questions évaluent la capacité de l'État à garantir au peuple un niveau, d'éducation, de logement et les conditions nécessaires à la prestation des services de santé. (Objectif 3).
- 1.1.4. Maintenir la séparation des pouvoirs, y compris la protection de l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'un parlement crédible. Cet objectif assure l'instauration de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs au sein des pouvoirs judiciaire, législatifs et exécutifs. Il évalue les automatismes régulateurs au sein des pouvoirs du gouvernement du pays. Un pouvoir judiciaire indépendant met les citoyens en confiance, rassure les investisseurs étrangers que leurs droits de propriété peuvent être protégés par la justice et encourage ainsi la croissance économique qui peut aider à réduire la pauvreté. Un

parlement indépendant peut contrôler l'action de l'Exécutif à travers le processus de prise de décision et le contrôle des dépenses afin de réduire la corruption et l'abus du pouvoir par l'Exécutif (Objectif 4).

1.2. **Mise en place d'un gouvernement représentatif et responsable**

Cette exigence inclut l'organisation régulière des élections libres et transparentes comme l'un des moyens principaux pour assurer la participation populaire dans la constitution du gouvernement et le contrôle de sa performance. Elle concerne également les procédures visant à assurer la continuité de la responsabilité des agents élus et non-élus, envers le public. Sous cette rubrique, le formulaire du questionnaire prend en compte deux objectifs d'ordre général, qui vise, entre autres à:

- 1.2.1. Assurer le recrutement d'agents de services publics et de fonctionnaires responsables, efficaces et fiables. Les indicateurs de cet objectif ont pour but de veiller à la prestation de services de qualité et d'assurer la responsabilité des fonctionnaires envers le public. Une bonne prestation de services publics doit donner l'opportunité aux citoyens d'exprimer leurs points de vues sur la performance du gouvernement et de tenir les fonctionnaires responsables de leurs actes. (Objectif 5).
- 1.2.2. Lutter contre la corruption sur le plan politique. La corruption donne une image faussée de la nature même de l'économie d'un pays et décourage donc l'investissement tant attendu. Au titre cet objectif, l'on a tenté d'évaluer le niveau de corruption atteint dans le pays et les mécanismes mis en place pour éliminer de telles pratiques. (Objectif 6).

1.3. **Une société civile renforcée**

Il s'agit, entre autres, de médias de communication libres et pluralistes, des organisations de la société civile, des processus de consultatifs et

autre forum visant à assurer la participation de la masse au processus politique; intégrer les groupes marginalisés et encourager le gouvernement à régir positivement à l'opinion publique et à améliorer la prestation des services publics. Une attention particulière sera portée au degré auquel les femmes, les enfants et d'autres groupes marginalisés tels que les personnes déplacées et de réfugiés sont intégrés dans le processus consultatif. Parmi certains de ces objectifs pour lesquels les questions sont formulées il y a :

- 1.3.1. La promotion et la protection des droits des femmes et la question de l'égalité du genre. La préoccupation ici est de veiller à ce que les femmes aient un bon statut dans le pays et de rechercher les cadres nécessaires pour approfondir leur participation – politique, économique, culturelle et sociale. Les indicateurs cherchent également à encourager les gouvernements à pourvoir une preuve de l'habilitation des femmes dans les domaines de l'accès et du contrôle des ressources de production ainsi que leur rôle dans la prise de décision, y compris la prévention et le règlement des conflits. Les questions relatives aux droits des femmes qui ne sont pas couvertes sous cet objectif sont abordées de manière exhaustive dans les sections du questionnaire portant sur la gouvernance économique et le développement socio-économique. (Objectif 7);
- 1.3.2. La promotion et la protection des droits de l'enfant et des jeunes. Cet objectif prend en compte les questions des enfants impliqués dans des conflits armés, l'esclavage des enfants et tout autre abus qui empêche les enfants de s'épanouir pleinement et les mécanismes de réhabilitation mis en place. (Objectif 8).
- 1.3.3. La promotion et la protection des droits des groupes vulnérables, dont notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les réfugiés. L'échec dans la promotion et la protection des groupes vulnérables conduit le pays à sous-exploiter ses capacités en excluant une partie de la société. Les questions prennent également en compte les droits des personnes déplacées et des réfugiés à travers leur intégration au sein des

communautés existantes, contribuant ainsi à la stabilité régionale. (Objectif 9).

Vu la prolifération des normes et codes qui définissent les objectifs mentionnés sous cette rubrique, il est indiqué que les participants incluent une liste énumérant les normes et codes que le pays a signé, ratifié ou respecte actuellement. Ensuite, les participants peuvent bien fournir des détails sur la première question, tout en donnant autant de preuves possibles.

Puisque les indicateurs de la Démocratie et de la Gouvernance Politique ne sont pas quantifiables, l'intérêt porte sur l'évaluation qualitative. Les indicateurs ci-dessous ne sont nullement exhaustives. Vous pourriez fournir dans vos réponses de plus amples détails et y ajouter des indicateurs clés se rapportant à votre pays mais qui n'ont pas été pris en compte dans ceux qui sont proposés.

Si votre pays a adopté et mis en application l'une des normes non mentionnées dans le questionnaire, nous vous prions de bien vouloir fournir des informations pertinentes sur la date d'adoption, les dispositions institutionnelles prises et les capacités humaines et financières de mise en oeuvre.

2. NORMES ET CODES

2.1. Instruments et normes internationaux

- La Charte des Nations Unies (tous les objectifs)
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (tous les objectifs)
- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) (objectif 3)

- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (objective 3)
- Le Protocole facultatif au Pacte international sur les droits civils et politiques (objectif 2)
- La Déclaration sur les droits et responsabilités des individus, groupes et organes sociaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales unanimement reconnus ; A/RES/53/144 (objectif 3)
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (objectif 2)
- La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (objectifs 2 et 3)
- La Convention sur les droits politiques des femmes (objectif 7)
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (objectif 7)
- La Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction (objectifs 2 et 3)
- La Déclaration sur les principes fondamentaux concernant la contribution des organes d'information au renforcement de la paix et de la compréhension internationale, à la promotion des droits de l'homme et à la lutte contre le racisme, l'apartheid et l'incitation à la guerre (objectifs 2 et 3)

- La Résolution (1325) de l'AG des Nations Unies sur les femmes en conflit (objectif 1)
- La Déclaration sur les droits des personnes appartenant aux minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques (objectifs 1, 3)
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (objectifs 3 et 9)
- La Convention sur les droits de l'enfant (objectif 8)
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, et concernant la participation des enfants aux conflits armés (objectifs 1 et 8)
- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (objectif 8)
- La Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international (objectif 8)
- La Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (objectifs 2 et 3)
- Le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (objectif 2)
- La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (objectifs 2, 3 et 8)

- La Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir (objectifs 2 et 3)
- Le Convention relative au statut des réfugiés (objectif 9)
- Le Protocole relatif au statut des réfugiés (objectif 9)
- La Déclaration des droits des personnes handicapées (objectif 9)
- La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (objectif 2)
- La Convention de l'OCDE relative à la lutte contre la corruption des agents de l'État (objectif 6)
- La Convention sur la protection des droits des travailleurs migrants mise en vigueur le 1^{er} juillet 2003 (objectif 3)

2.2. Instruments et normes régionaux

- L'Acte constitutive de l'Union Africaine (2000) (tous les objectifs)
- La Charte africaine sur les droits de l'homme de et des peuples (1990) (objectifs 2, 3, 7, 8 et 9)
- La Déclaration de Grand Bay (Île Maurice) et le Plan d'Action pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Hommes (1999) (objectifs 2 et 3)

- La Déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique (2002) (objectif 2)
- La Déclaration de l'UA sur la Démocratie, la Gouvernance politique, économique et des entreprises (objectif 2, 5, 6)
- La Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (objectifs 5 et 6)
- Le Protocole de l'UA sur la paix et la sécurité (objectif 1)
- La Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (1990) (objectif 8)
- La Plate-forme africaine sur le droit à l'éducation (1999)
- La Convention de 1969 de l'OUA sur les réfugiés (objectif 9)
- Le Protocole sur les droits de la femme en Afrique (2003) (objectif 7)
- La Déclaration du Caire sur la mise en place, au sein de l'UA, du mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits (1993) (objectif 1)
- Le Protocole d'accord (PA) de la Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDCA) Déclaration solennelle (2000) (objectif 2)
- La Déclaration sur un cadre de travail de l'OUA en réponse au changement inconstitutionnel de gouvernements (2000) (objective 2)

- La Déclaration et le Plan d'Action sur le Contrôle du Trafic Illicite et l'Abus des Drogues en Afrique (2002) (objectif 1) 1)
- Les Document cadres du NEPAD (tous les objectifs)

3. QUESTIONS RELATIVES AUX NORMES ET CODES

Quelles sont les mesures prises par le pays pour signer, ratifier, adopter et respecter les normes?

INDICATEURS

- (i) Fournir la preuve de signature, de ratification et d'adhésion à l'une quelconque des normes ci-dessus mentionnées, s'il y a lieu.
- (ii) Énumérer les étapes en cours pour compléter la ratification et respecter l'un de ces codes et normes jugés appropriés à la situation de votre pays ?
- (iii) Quels autres cadres législatifs, politiques ou institutionnels ont été mis en place pour prendre en compte l'une des questions couvertes par les normes et codes ci-dessus mentionnés de manière qui puisse répondre au mieux aux besoins et aux priorités de votre pays ?
- (iv) Donner les grandes lignes des défis à relever et les mesures prises pour faire face aux manquements et aux contraintes liées aux capacités ?

4. PRE-EVALUATIONS

- 4.1. Veuillez fournir des copies d'évaluations officielles entreprises par votre pays en matière de *Démocratie et de Gouvernance Politique* et qui puissent aider à compiler l'autoévaluation du pays.

- 4.2. Veuillez fournir des copies d'un sondage quelconque ou tout autre examen dans le secteur de la *Démocratie et de la Gouvernance politique* qui puisse contribuer positivement, selon vous, à l'autoévaluation du pays.

5. QUESTIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS

OBJECTIF 1: Prévenir et réduire les conflits internes et entre pays

QUESTION 1: Quels sont les conflits récents et actuels dans votre pays et leurs origines?

INDICATEURS

- (i) Donner les facteurs qui sont ou peuvent être à l'origine des conflits qui peuvent avoir des effets sur la paix, la stabilité et la sécurité de votre pays (sources internes de conflits), y compris mais non pas limités:
- Au trafic des drogues
 - A la criminalité organisée
 - A l'inégalité économique et à la distribution des richesses
 - Au trafic illicite des armes
 - Aux diversités ethniques, religieuses et autres
 - Aux réfugiés et personnes déplacées sur le plan national,
- (ii) Donner la liste des sources clef de conflit entre votre pays et les pays voisins.

QUESTION 2: Quels sont les mécanismes qui existent pour la prévention, la réduction et la gestion des conflits dans votre pays ou région et quel est leur degré de leur efficacité ?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des efforts du pays en termes de dispositions juridiques, d'institution et d'allocation des ressources dans la gestion des diversités y compris, mais non limités à l'inégalité régionale, ethnique, religieuse et économique;
- (ii) Décrire les efforts de votre pays dans la promotion des rapports pacifiques avec les voisins, y compris mais non limités à la gestion de ses frontières et au règlement des autres conflits transfrontaliers;
- (iii) Donner la preuve d'un système d'alerte précoce et des autres mécanismes d'intervention dans les conflits intra et interétatique;
- (iv) Évaluer l'efficacité des mécanismes mis en place et des mesures qui ont été prises pour consolider le progrès enregistré dans la gestion des conflits et de la période de l'après conflits (surveillance, évaluation et suivi).

"Récent" signifie dans ce contexte-ci une période entre les 5-10 dernières années mais devrait être interprété dans le contexte de l'histoire du pays

"Diversité" se rapporte aux diversités régionale, ethnique, religieuse, économique et autres

Veillez donner dans la mesure du possible une explication détaillée avec des matériaux justificatifs

QUESTION 3: Jusqu'à quel degré les organisations régionales et sous-régionales ont-elles été impliquées dans le règlement des conflits qui concernent votre pays ?

INDICATEURS

- (i) Énumérer les institutions régionales et sous-régionales qui sont actives dans le règlement de conflits dans votre pays, et des exemples des conflits dans lesquels elles sont intervenues ou impliquées;
- (ii) Évaluer l'efficacité de ces organisations et autorités dans la prévention et la gestion des conflits, le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité;
- (iii) Décrire les défis confrontés par ces organisations dans l'exercice de leur rôle dans le règlement des conflits et les démarches qui sont en train d'être prises pour relever ces défis.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF DEUX: Démocratie constitutionnelle, y compris les compétitions politiques périodiques et l'opportunité d'opérer un choix, l'Etat de droit, la Déclaration des droits et la primauté de la Constitution.

QUESTION 1: A votre avis, le système politique tel qu'il est pratiqué dans votre pays permet-il une concurrence libre et juste pour le pouvoir et à la promotion de la gouvernance démocratique ?

INDICATEURS

- (i) Décrire brièvement les droits individuels et collectifs et les mécanismes et institutions pour les protéger;
- (ii) Décrire les dispositions juridiques régissant les associations politiques dans votre pays;
- (iii) Évaluer l'efficacité de ces dispositions et règlements eu égard à la viabilité du parti, prenant en considération entre autre l'adhésion, les politiques publiques et l'allocation des ressources aux partis politiques dans votre pays;
- (iv) Décrire votre système électoral, tout en donnant dans des cas appropriés les dispositions juridiques et institutionnelles relatives;
- (v) Évaluer l'efficacité du système électoral en rapport avec sa capacité de produire des résultats qui sont reconnus libres et transparents;
- (vi) Produire des rapports publiés par les sources gouvernementales et d'autres sources sur les récentes élections dans votre pays;
- (vi) Fournir des preuves sur des récents cas d'élections controversées et comment ils ont été réglés par les tribunaux;

*"Récent" signifie dans ce contexte-ci une période entre les 5-10 dernières années
Veuillez donner des explications détaillées avec des matériaux d'appui si c'est
nécessaire*

QUESTION 2: Quel est, sur le plan pratique, le poids des dispositions établissant l'État de droit et la primauté de la Constitution ?

INDICATEURS

- (i) Identifier les dispositions juridiques relatives qui établissent l'État de droit et affirment la suprématie de la Constitution et décrire les procédures de révision de la Constitution de votre pays;
- (ii) Énumérer les institutions chargées de faire appliquer ces dispositions et évaluer leur efficacité à travers des cas ou rapports récents.

Veuillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 3: Comment et à quel degré la décentralisation est pratiquée dans votre pays?

INDICATEURS

- (i) Identifier les dispositions juridiques relatives (s'il y en a) à la décentralisation et de l'autonomie des entités décentralisées;
- (ii) Évaluer l'efficacité des mécanismes de décentralisation par rapport à la prise de décision, l'allocation des ressources, la capacité institutionnelle, la prestation de services et décrire les mesures prises pour remédier à leurs défaillances.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 4: Comment la décentralisation a-t-elle contribué à améliorer la qualité de gouvernance?

INDICATEURS

- (i) Fournir des preuves que la décentralisation a conduit à une amélioration dans la participation élargie de la population à la base
- (ii) Donner la preuve de la responsabilité améliorée des unités décentralisées vis-à-vis des parties prenantes.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 5: Les services de sécurité sont-ils soumis à l'Etat de droit et au contrôle des autorités civiles?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions et procédures juridiques pour veiller à la responsabilité des services de sécurité devant les institutions démocratiques du gouvernement, la magistrature et le parlement;
- (iii) Évaluer l'efficacité du contrôle qu'exercent les autorités civiles sur le budget et l'usage des services de sécurité publique.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF TROIS: Promotion et protection des droits économiques, sociaux et culturels, civiles et politiques tels que consacrés dans tous les instruments Africains et internationaux des droits de l'homme.

QUESTION 1: Quelles sont les mesures prises pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels, les droits civils et politiques ?

INDICATEURS

- (i) Identifier les dispositions juridiques qui reconnaissent et garantissent chacun de ces droits y compris mais non limités aux droits suivant :
- Égalité d'accès à l'emploi
 - Éducation
 - Santé
 - Liberté d'expression
 - Liberté de religion
 - Logement accessible et abordable pour le citoyen moyen;
- (ii) Évaluer l'efficacité des dispositions juridiques et des mécanismes mis en place pour promouvoir et protéger ces droits;
- (iii) Donner la preuve des cas graves de violations des droits et des libertés dans lesquels sont intervenus les tribunaux pendant les cinq dernières années.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 2: Que sont les mesures prises pour faciliter l'accès équitable de tous à la justice ?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions juridiques et des institutions ou mécanismes mis en place pour faciliter l'accès à la justice, y compris les frais, la proximité des tribunaux, l'éducation juridique et l'aide judiciaire;
- (ii) Donner des détails des mécanismes alternatifs de règlement de différends (s'il y en a) qui peuvent être disponibles ou en opération;
- (iii) Donner des détails des mesures prises pour soutenir le progrès enregistré (formation, surveillance, évaluation et ajustement);
- (iv) Donner la preuve de toute évaluation officielle préalable (pendant les 5-10 dernières années) du système de justice établissant leur accessibilité.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 4: Consolider la séparation des pouvoirs, y compris la protection de l'indépendance de la Magistrature et d'un parlement efficace

QUESTION 1: Quelles sont les dispositions législatives instituant la séparation et l'équilibre de pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et la Magistrature ?

INDICATEURS

- (i) Fournir la preuve des dispositions constitutionnelles et législatives établissant et garantissant la séparation des pouvoirs;
- (ii) Décrire les mécanismes (s'il y a) pour régler les conflits entre les différents organes du gouvernement;
- (iii) Évaluer l'efficacité de la séparation des pouvoirs et des mécanismes de contrôle et d'équilibre des pouvoirs.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 2: Jusqu'à quel point la magistrature est-elle indépendante?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions juridiques instituant l'indépendance de la Magistrature, y compris mais non limitée à l'allocation des ressources, la procédure pour la nomination, la détermination et l'inamovibilité, la promotion, la rémunération et la sanction des magistrats;

- (ii) Évaluer le degré d'indépendance de la magistrature et donner des preuves pour soutenir votre évaluation;
- (iii) Donner des détails de toute évaluation ou étude antérieure sur l'indépendance de la magistrature;

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 3: Comment jugeriez-vous le niveau de l'indépendance du parlement dans votre pays ?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions juridiques et de l'allocation des ressources instituant l'indépendance du pouvoir législatif, y compris mais non limitée à l'initiative des projets de loi, la proposition des amendements (y compris les amendements du budget), et la possibilité de remettre en cause l'action de l'Exécutif;
- (ii) Présenter une évaluation de l'indépendance du pouvoir législatif et donner des détails des rapports de toute évaluation officielle;
- (iii) Décrire les mesures prises pour soutenir le progrès enregistré (formation, évaluation et rapports disponibles).

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 5: Garantir l'efficacité et la fiabilité. des agents publics et responsabilité des fonctionnaires,

QUESTION 1: Quelles mesures le pays a-t-il pris pour renforcer les institutions pour un service public compétent et efficace?

INDICATEURS

- (i) Fournir des détails de dispositions statutaires, des institutions et de ressources allouées pour assurer un service public performant et efficace;
- (ii) Fournir la preuve de réformes administratives pour améliorer la prestation de services et les mesures prises pour consolider le progrès enregistré à cet effet;
- (iii) Décrire les mécanismes pour la promotion de l'évaluation de la prestation de services y compris l'opportunité pour les citoyens d'exprimer leur opinion sur la qualité de services prestés;
- (iv) Donner la preuve pour soutenir votre évaluation y compris tout rapport sur l'efficacité et l'efficacité de la prestation des services publics.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 2: Jusqu'à quel point le pays dispose d'un système transparent de recrutement, de formation, de promotion, de gestion et d'évaluation des fonctionnaires ?

INDICATEURS

- (i) Fournir la preuve des dispositions législatives, des procédures et des institutions pour recruter, promouvoir, gérer et évaluer les fonctionnaires;
- (ii) Donner la preuve des mesures d'encouragement pour récompenser des fonctionnaires performants;
- (iii) Fournir la preuve des cas de sanctions disciplinaires, y compris le renvoi et la poursuite des fonctionnaires devant la justice du fait des manquements dans la prestation de services.
- (iv) Donner la preuve des mesures prises pour consolider le progrès à cet effet (contrôle, évaluation, formation).

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 6: Lutter contre la corruption dans le monde politique

QUESTION 1: Quel est l'état de la corruption dans le pays ?

INDICATEURS

- (i) Donner une évaluation de la perception générale de la corruption dans votre pays;
- (ii) Donner des évidences pour appuyer votre évaluation, y compris les rapports officiels sur l'évaluation de l'état de la corruption dans votre pays.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 2: Quelles sont les mesures et actions prises pour combattre la corruption dans la sphère politique et quels sont les résultats obtenus ?

INDICATEURS

- (i) Décrire les mesures juridiques et institutionnelles qui ont été prises pour lutter contre la corruption, y compris mais non limitées aux exigences de la déclaration des actifs; à l'existence des unités spécialisées de lutte contre la corruption et la procédure de nomination des chefs de ces unités;

- (ii) Donner des détails des cas principaux d'accusation de corruption abordés et des sanctions disciplinaires prises pendant les cinq dernières années.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 7: Promotion et protection des droits des femmes

QUESTION 1: Quelles sont les mesures prises pour promouvoir et protéger les droits de la femme dans le pays ?

INDICATEURS

- (i) Donner les détails sur les dispositions juridiques qui articulent et garantissent les droits des femmes dans le pays et les mécanismes pour mettre en vigueur les droits y compris mais non limités à l'allocation des ressources, à l'action affirmative et à la mouvance de l'équilibre du genre;
- (ii) Évaluer l'efficacité de ces mesures et citer brièvement les problèmes rencontrés;
- (iii) Fournir des détails sur les mesures prises pour soutenir le progrès enregistré dans ce domaine (formation, évaluation et contrôle);
- (iv) Donner des rapports officiels sur l'évaluation de la situation des femmes dans le pays.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

QUESTION 2: Quelles sont les mesures en place pour encourager la participation de la femme dans la construction de la société ?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve de toutes les dispositions juridiques, des institutions, politiques publiques ou programmes nationaux et locaux mises en place pour rehausser le rôle des femmes dans la société, y compris la participation à la politique et aux postes de leadership;
- (ii) Fournir la preuve sur le nombre et le pourcentage de femmes nommées à des postes de décision, y compris le nombre des femmes élues au parlement et au niveau des pouvoirs locaux;
- (iii) Décrire les problèmes rencontrés et les mesures prises pour consolider les progrès enregistrés dans ce domaine.

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 8: Promotion et protection des droits de l'enfant et des jeunes

QUESTION 1: Quelles mesures concrètes ont été prises pour protéger les jeunes ?

INDICATEURS

- (i) Fournir des détails des dispositions, mesures et politiques publiques qui promeuvent et protègent les droits des enfants et des jeunes y compris mais non limitées à :
- La santé, les soins et le bien-être;
 - L'éducation de l'enfant
 - La protection et la tutelle d'enfants
 - Les droits de rechercher et de recevoir des informations visant à la promotion de son bien-être social, spirituel, physique et mental;
 - Les mesures contre toutes les formes d'abus de l'enfant y compris l'esclavage des enfants, les travaux forcés des enfants, la prostitution des enfants et la pornographie;
- (ii) Évaluer l'efficacité de ces mesures par rapport aux tendances dans l'amélioration générale de la situation des enfants et des jeunes dans le pays pendant les cinq dernières années;
- (iv) (iii) Fournir la preuve des mesures prises pour consolider le progrès enregistré dans ce domaine (formation, surveillance, actions de suivi, ajustement, rapports disponibles)

Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

OBJECTIF 9: Promotion et protection des droits des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées à l'intérieur de leur propres pays et les réfugiés.

QUESTION 1: Quelles mesures le pays a-t-il pris pour améliorer le statut des réfugiés et des groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées ?

INDICATEURS

- (i) Fournir la preuve des dispositions juridiques, des institutions et de l'allocation des ressources en place pour promouvoir et protéger les droits des groupes vulnérables et des réfugiés, y compris les programmes de réhabilitation, la santé, l'éducation, le logement et les initiatives pour intégrer de tels groupes vulnérables dans la société en général;
- (ii) Évaluer l'efficacité des mesures prises et donner des détails des abus des droits et les rapports disponibles;
- (iii) Donner des détails des mesures prises pour soutenir le progrès (surveillance, formation, évaluation et ajustement).



**Autoévaluation des pays pour le
MAEP**



Veillez expliquer en détail et fournir des documents à l'appui, s'il y a lieu

SECTION 2

GOVERNANCE ET GESTION ECONOMIQUES

Définition

Dans leur Déclaration sur la démocratie, la Gouvernance Politique et Économique et la Gouvernance des Entreprises, les pays africains reconnaissent le fait que “la bonne gouvernance économique y compris la transparence dans le domaine de la gestion financière sont les éléments essentiels pour promouvoir la croissance économique et réduire la pauvreté”.

Il est de la croyance ferme des Chefs d'État et de Gouvernement participants et des États membres de l'UA que la promotion de l'efficacité du marché, le contrôle de gaspillage dans les dépenses publiques, la consolidation de la démocratie et l'encouragement du flux des capitaux vers le secteur privé sont les aspects cruciaux des efforts visant à réduire la pauvreté et à encourager le développement durable sur le continent.

1. NOTE D'INTRODUCTION

La crise africaine est généralement perçue comme une crise politique avec des conséquences économiques. Cependant, il faut reconnaître que le désordre économique des pays africains au cours des dernières décennies a pu aggraver l'agitation politique et a davantage détérioré les conditions de vie d'une grande partie des populations africaines.

Le désordre économique de l'Afrique a des dimensions internes et externes, comprenant entre autres, : une mobilisation inefficace des recettes et une dépendance à l'aide ; des banques centrales faibles et un secteur financier inefficace ; des procédures budgétaires opaques et de ; a supervision médiocre des parlementaires et autres organes d'audit ; un environnement hostile aux investissements privés caractérisé par la corruption grandissante, des infrastructures économiques pauvres, et une fonction publique imprévisible.

Le premier objectif de la Gestion Économique et Financière Publique est d'encourager la stabilité macro-économique qui est considérée comme une condition nécessaire pour le développement durable. Cependant, la stabilité macro-économique seule n'est pas suffisante pour assurer l'amélioration continue des conditions de vie des gens. Par ailleurs, la gestion économique et financière ne peut pas encourager le développement durable, à moins que des politiques économiques poursuivies soient transparentes, crédibles à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Pour répondre à cette diversité de préoccupations, le Questionnaire sur la Gouvernance Économique et la Gestion se focalise sur les objectifs suivants :

- La promotion des politiques macro-économiques qui soutiennent le développement durable ;
- La mise en œuvre des politiques économiques transparentes prévisibles et crédibles du Gouvernement.
- La promotion d'une gestion saine des finances publiques ;

- La lutte contre la corruption et le blanchissement d'argent ;
- L'accélération de l'intégration régionale par la participation aux politiques d'harmonisation monétaire, commerciale et d'investissement entre les pays participants.

Dans le but de suivre de près le progrès enregistré dans la réalisation de ces objectifs, les pays participant au MAEP ont approuvé un nombre de codes et normes internationaux dont : les codes de bonnes pratiques sur la transparence en matière de politiques monétaires et financières, le code de bonnes pratiques sur la transparence fiscale, les Meilleures pratiques pour la transparence budgétaire, le Guide sur la Gestion des Dettes publiques et les Principes fondamentaux pour le Contrôle bancaire efficace.

En conséquence, le premier point dans le questionnaire est la question relative à la conformité du pays aux normes et codes convenus. Des questions sont posées ensuite, celles de savoir les mesures prises par le pays pour atteindre les cinq objectifs listés ci-dessus, et les effets de ces mesures. Les questions clef abordent les sujets telles que :

- La santé des politiques macro-économiques;
- Les politiques sectorielles pour promouvoir le développement durable;
- La mobilisation des ressources;
- La vulnérabilité aux chocs internes et externes;
- L'efficacité et la transparence des administrations publiques;
- La santé de la gestion des finances publiques;
- La capacité institutionnelle;

- La décentralisation fiscale;
- Les mesures pour lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent et leur effet;
- Les mesures visant à l'intégration régionale et à la coopération monétaire.

Certains indicateurs de base et réels sont proposés pour permettre de répondre à chacune de ces questions. Dans certains cas, l'évaluation est faite à partir d'indicateurs quantitatifs seuls. Par exemple, la solidité des politiques macro-économiques est évaluée par rapport aux indicateurs quantitatifs, comme : le taux d'inflation moyen au cours des 5 dernières années ; la proportion du service de la dette ; le déficit fiscal. Dans les autres cas, le questionnaire offre seulement des indicateurs qualitatifs pour saisir la complexité des questions, y compris, par exemple, l'évaluation de l'efficacité et de la transparence de la fonction publique, et l'efficacité de la décentralisation fiscale.

Néanmoins, dans certains cas, y compris les politiques sectorielles, la mobilisation des ressources, le questionnaire est conçu de manière qu'il présente à la fois des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Par exemple, la qualité des politiques sectorielles du pays s'évalue non seulement par rapport au rendement réel par secteur et la croissance dans l'emploi par secteur sur les 5 années passées, mais aussi sur la base des mesures prises pour promouvoir l'égalité du genre, la durabilité de l'environnement et la création d'emplois.

Veillez répondre à chaque question en rapport avec les indicateurs proposés. D'autres indicateurs jugés appropriés peuvent être utilisés. Veillez documenter la source des données en vous de faciliter la vérification de vos réponses. Pour ce qui concerne les indicateurs quantitatifs, veuillez préciser la valeur de l'indicateur. Pour les indicateurs qualitatifs, vous êtes priés de bien vouloir faire une remarque brève, claire et sommaire. Pour les deux, veuillez faire une élaboration que vous jugez nécessaire et apporter des références à la source des données.

Veillez répondre à la première question concernant les normes et codes listés. Veillez vous sentir libre d'ajouter des normes et codes qui ne sont pas inclus ici car la liste n'est pas exhaustive.

2. NORMES ET CODES

Document cadre du NEPAD (2001)

Acte Constitutif de l'Union Africaine (2000)

Code de Bonnes Pratiques relatives à la Transparence Fiscale.

Directives de gestion de la Dette Publique

Normes Internationales d'Audit

Normes Internationales de Comptabilité

Code de Bonnes Pratiques relatives à la Transparence en matière Financière et Monétaire

Principes des Systèmes de Payement

Principes Essentiels de Sécurité et de la Supervision en matière d'Assurance et des Réglementations.

Principes Essentiels de Contrôle Bancaire Efficace

Conventions de l'Union Africaine relative à la Prévention et à la Lutte contre la Corruption.

Traité d'Abuja portant création de la Communauté Économique Africaine (1991)

Traité, Conventions et Protocoles relatifs aux Communautés Économiques Régionales.

3. QUESTION RELATIVE AUX NORMES ET CODES

QUESTION : Jusqu'à quel degré votre pays a-t-il signé, ratifié et respecté les codes et normes ci-dessus?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve de signature, de ratification ou d'adhésion aux normes et codes le cas échéant.
- (ii) Décrire les mesures, en matière de législation, de politiques et programmes, de développement institutionnel et d'allocation de ressources que le pays a prises pour adopter, appliquer et respecter les normes ci-dessus ?
- (iii) Décrire le progrès marqué dans le respect des normes et la réalisation des objectifs par rapport aux indicateurs appropriés de résultat.
- (iv) Esquisser les défis auxquels votre pays est confronté et les mesures prises pour aborder les défaillances et les contraintes de capacités.

4. EVALUATION ET EXAMENS PRECEDENTS

- 4.1. Veuillez pourvoir des copies des autres évaluation et examens que votre pays a entrepris dans le domaine de la Gouvernance et de la Gestion Économique qui peuvent utilement servir dans la compilation de l'évaluation de votre pays.
- 4.2. Veuillez pourvoir des copies de toutes autres études ou revues en rapport avec la Gouvernance et la Gestion Économique que vous pensez pouvoir contribuer utilement à l'autoévaluation de votre pays.

5. QUESTIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS

OBJECTIF 1 : Promouvoir les politiques macro-économiques qui soutiennent le développement durable (voir la note ci-dessous)

***NOTE :** Le questionnaire sur le développement socio-économique renferme des questions plus détaillées sur le progrès accompli dans le cadre du développement durable. Par conséquent cette section se focalise seulement sur la cohérence des politiques économiques relatives aux objectifs de développement durable du NEPAD. C'est recommandé de répondre aux questions ci-dessous conjointement avec la partie du questionnaire sur le développement socio-économique.*

QUESTION 1: Qu'a fait votre pays pour renforcer son cadre de politique macro-économique et de développement durable ?

INDICATEURS

- (i) Évaluez les développements macro-économiques dans votre pays par rapport aux indicateurs suivants :
 - Taux moyen de l'inflation au cours des 5 dernières années ;

- Croissance réelle du PNB par habitant au cours des 5 dernières années ;
 - Le rapport du service de la dette par rapport aux recettes, proportion de la dette intérieure par rapport à la dette totale, dette totale par rapport au PNB ;
 - Déficit fiscal par rapport au PNB ;
 - La proportion du déficit fiscale financé par la Banque Centrale au cours des 5 dernières années ;
 - Proportion du budget total affectée aux secteurs sociaux ;
 - Crédit alloué aux secteurs publics et privés au cours des 5 dernières années
- (ii) Décrire les mesures prises par votre pays pour renforcer le cadre macro-économique pour soutenir le développement durable y compris les mesures de contrôle et pour faire des évaluations d'impacts.
- (ii) Énumérer les défis majeurs du cadre macro-économique du pays, leurs raisons et les mesures prises pour relever ces défis

Les indicateurs supplémentaires peuvent être utilisés s'ils sont nécessaires à l'évaluation des développements macro-économiques de votre pays

QUESTION 2: Sur quelle base le gouvernement formule-t-il les prévisions macroéconomiques?

INDICATEURS

- (i) Décrire (brièvement) les processus et les méthodes empruntées pour les prévisions macro-économiques;
- (ii) Donner la preuve de l'efficacité de ces processus avec égard à ce qui suit :
- La variation dans les prévisions des variables pendant les 5 dernières années,
 - Le degré auquel les prévisions macroéconomiques ont été réalisées pendant les 5 dernières années,
 - L'adéquation et la fiabilité des statistiques macroéconomiques;
- (iii) Si les projections actuelles pour la croissance réelle du PIB et le revenu du gouvernement pour l'année prochaine sont plus élevées que ce qui est réalisé pendant les 5 – 10 dernières années, donner en les raisons;
- (iv) Décrire le degré auquel le gouvernement prend en compte les conseils ou les études indépendants dans l'évaluation de la perspective macroéconomique et produire des rapports indépendants de la perspective macroéconomique.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui, s'il y en a

QUESTION 3 : Quelles politiques sectorielles ou microéconomiques votre pays a-t-il conçu et mises en œuvre pour encourager la croissance économique et le développement durable ?

INDICATEURS

- (i) Donner une esquisse des politiques et programmes sectoriels ou microéconomiques adoptés et mis en œuvre en faveur du développement durable;
- (ii) Décrire les mesures prises pour cibler l'égalité de genre, la durabilité de l'environnement et la création d'emploi dans les programmes et politiques sectoriels et microéconomiques.
- (iii) Donner des preuves de progrès accomplis dans le cadre du développement durable par rapport aux indicateurs suivants :
 - La croissance de l'emploi par secteur au cours des 5 dernières années ;
 - Rendement réel par secteur pour les 5 dernières années ;
 - Indicateurs de développement socioéconomique y compris mais pas limités à la santé, à l'éducation, aux VIH/SIDA et au logement.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui, s'il y en a

QUESTION 4 : Qu'a fait votre pays pour accroître la mobilisation des ressources intérieures y compris les épargnes publiques et privées ainsi que la constitution des capitaux publics, et réduire la fuite des capitaux?

INDICATEURS

- (i) Résumer brièvement les mesures prises en termes de législation, de politiques, programmes et de développement institutionnel pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales et approfondir l'intermédiation financière;
- (ii) Évaluer l'efficacité de ces mesures par rapport aux indicateurs suivants :
- Rapport M2 au PIB,
 - Rapport du revenu fiscal au PIB,
 - Proportion de l'épargne du PIB publique et privée moyenne pour les cinq dernières années ;
 - Rapport du PIB dans la constitution des capitaux pour les cinq dernières années ;
 - Pourcentage de la population n'ayant pas accès aux finances, y compris les micro-finances ;
- (iii) Énumérer les problèmes majeurs à cet égard et les démarches prises pour aborder les défaillances.

Veillez fournir des détails avec des documents d'appui le cas échéant

QUESTION 5 : Quelles sont les causes des chocs internes et externes de votre économie ?

INDICATEURS

- (i) Décrire la prévalence et la magnitude des chocs à l'économie au cours des cinq dernières années en utilisant des indicateurs suivants comme référentiels ;
- Niveau et variation dans le bilan du compte courant ;
 - Mesures de diversification des exportations et importations ;
 - Les termes de l'échange au cours des cinq dernières années ;
 - Changements dans les avoirs en devises nets.
- (ii) Donner brièvement les mesures qui ont été prises pour amortir la vulnérabilité de votre pays aux chocs internes et externes.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

OBJECTIF 2 : Mettre en œuvre des politiques économiques saines, transparentes et prévisibles du gouvernement.

QUESTION 1 : Qu'est-ce que votre pays a fait pour rendre l'administration publique, le système parlementaire et les autorités fiscales efficaces et transparents ?

INDICATEURS

- (i) Donner une esquisse des mesures fondamentales prises en termes de législation, politiques et programmes, de développement institutionnel et d'allocation de ressources pour assurer le fonctionnement efficace et transparent des entités ci-dessus citées.
- (ii) Prouver l'efficacité et la transparence de ces unités eu égard aux indicateurs suivants :
- Opportunité, globalité et la fréquence dans la vulgarisation des formations sur les activités principales de ces entités ;
 - Existence de procédure y compris la législation pour faire les évaluations internes et externes des activités de ces entités;
- (iii) Esquisser les problèmes majeurs rencontrés dans la tentative de rendre transparentes et efficaces ces entités et énumérer les efforts entrepris pour aborder les insuffisances de capacités et d'autres contraintes.

Veillez fournir des détails avec des documents d'appui le cas échéant

QUESTION 2 : Quelles mesures votre pays a-t-il pris pour rendre les politiques économiques prévisibles ?

INDICATEURS

- (i) Décrire les dispositions et les processus mis en place pour veiller à une consultation avec les parties prenantes dans la prise de décision économique;
- (ii) Décrire la procédure adoptée dans l'élaboration et le contrôle des politiques économiques ;
- (iii) Décrire les mesures prises dans votre pays pour sensibiliser la population à l'égard des politiques économiques, de leurs mises en œuvre et le progrès qui y a été enregistré.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

QUESTION 3 : Quels sont les défis auxquels le pays est confronté dans la coordination des efforts des différents départements impliqués dans la mise en œuvre des politiques économiques saines, transparentes et prévisibles ?

INDICATEURS

- (i) Décrire (brièvement) les dispositions établissant une collaboration entre les départements du gouvernement et les autorités sub-nationales dans la mise en œuvre des politiques et programmes économiques aux niveaux national et local ;

- (ii) Évaluer la situation actuelle de la coordination et du renforcement des capacités dans les départements compétents dans la mise en œuvre des politiques économiques saines, transparentes et prévisibles en terme de :
- diligence et fiabilité des transferts de ressources aux ministères et agences des autorités fiscales centrales
 - La fréquence avec laquelle les programmes et projets publics sont abandonnés
 - La capacité d'absorption des ministères et agences qui font les dépenses

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

OBJECTIF 3 : Promouvoir une gestion saine des finances publiques

QUESTION 1: Qu'est-ce que votre pays a fait pour promouvoir une gestion saine des finances publiques ?

INDICATEURS

- (i) Résumer brièvement les mesures majeures prises en terme de législation de politiques et programmes, de développement institutionnel et d'allocation de ressources pour mettre en œuvre un cadre fiscal prévisible à moyen terme.

- (ii) Évaluer la situation actuelle de la gestion des fonds publics en utilisant les indicateurs suivants :
- Rendement réel des recettes et dépenses par rapport aux cibles dans les budgets nationaux annuels, par an au cours des 5 dernières années ;
 - La régularité des contrôles et des rapports publics du gouvernement sur les recettes et dépenses;
 - La nature des débats publics et des fonctions de supervision nationale des opérations fiscales du gouvernement ;
 - Les dispositions juridiques
 - Le temps accordés aux parlementaires pour évaluer et approuver les projets de budget ;
 - Le nombre d'amendements adoptés par le parlement sur les projets de budget ;
- (iii) Décrire brièvement les problèmes rencontrés dans l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre fiscal prévisible à moyen terme et les efforts pour éliminer ces contraintes.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

QUESTION 2 : Quelles mesures votre pays a-t-il pris pour développer un système efficace de décentralisation fiscale ?

NOTE : Seule la décentralisation fiscale est abordée dans le questionnaire sur la gouvernance économique. Le questionnaire sur la gouvernance politique comprend des questions supplémentaires sur les mesures prises pour assurer une décentralisation efficace et efficiente. Le questionnaire sur le développement socio-économique aborde la décentralisation dans le contexte de la participation populaire au développement économique. C'est recommandé de répondre à la question sur la décentralisation conjointement avec les questions du questionnaire sur la démocratie, et la gouvernance politique et le développement socio-économique.

INDICATEURS

- (i) Décrire brièvement les dispositions juridiques et les politiques instituant un système de décentralisation entre les autorités nationales et sub-nationales de votre pays.
- (ii) Faire une évaluation de l'efficacité de ce système en utilisant les indicateurs suivants :
- Le niveau de cohérence des politiques et programmes initiés par les autorités régionales avec les défis de développement rencontrés dans une région particulière ;
 - La capacité des autorités régionales de générer (le cas échéant) et gérer les ressources fiscales, de planifier et mettre en œuvre les politiques économiques.
- (iii) Enumérer les problèmes majeurs rencontrés par votre pays dans la mise en œuvre d'un système de décentralisation efficace.

Veillez fournir des détails avec des documents d'appui le cas échéant

OBJECTIF 4 : Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent

NOTE: La corruption dans la fonction publique se caractérise par des malversations dans l'utilisation des fonds publics, des irrégularités au niveau des marchés public et d'autres formes de manipulation de fonds impliquant les finances publiques, les pots de vin donnés en échange des services publics. La corruption dans le domaine de la politique est abordée dans le questionnaire sur la Démocratie et la Gouvernance politique alors que la corruption impliquant les entreprises publiques et privées est abordée dans le questionnaire sur la Gouvernance des Entreprises.

QUESTION 1 : Quelle est la prévalence de la corruption dans la fonction publique dans votre pays et quelles sont les mesures prises à cet effet?

INDICATEURS

- (i) Décrire brièvement les causes réelles et l'ampleur de la corruption dans la fonction publique?
- (ii) Donner des preuves du progrès enregistré par rapport aux indicateurs suivants:
 - Existence des dispositions juridiques établissant des règlements clairs et applicables de l'approvisionnement dans le secteur public.
 - Existence des dispositions juridiques établissant un Code de conduite y compris la déclaration publique sur les actifs

- Les cas de corruption dans le secteur public évalués par un Médiateur, la Commission Parlementaire des Comptes ou d'autres autorités compétentes pendant les 5 dernières années.
 - Des actions de suivi y compris la poursuite des cas de corruption pendant les 5 dernières années.
- (iii) Énumérer les problèmes majeurs rencontrés dans la lutte contre la corruption dans la fonction publique et les efforts pour résoudre ces problèmes.

Veillez fournir des détails avec des documents d'appui le cas échéant

QUESTION 3 : Quel est le taux de prévalence du blanchiment de capitaux dans votre pays?

INDICATEURS

- (i) Esquisser les mesures clefs qui ont été prises en terme de législation, politiques, programmes, d'institution de développement et d'allocation de ressources pour combattre le blanchiment de capitaux dans votre pays ;
- (ii) Donner des preuves du progrès marqué dans le renforcement des capacités pour lutter contre le blanchiment, eu égard à :
- Cas de blanchiment d'argent pour les cinq dernières années
 - L'action de suivi, y compris la poursuite des cas de blanchiment de capitaux pour les cinq dernières années

- (iii) Énumérer les problèmes majeurs rencontrés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux dans la fonction publique et les efforts pour résoudre ces problèmes.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

OBJECTIF 5: Accélérer l'intégration régionale en participant à l'harmonisation des politiques monétaires, commerciales et d'investissement

QUESTION 1 : Est-ce que votre pays est membre d'une organisation régionale visant à réaliser l'intégration économique? (Si non, veuillez passer à la question 2 de l'objectif 5)

INDICATEURS

- (i) Préciser l'année d'adhésion et le nom des organisations d'intégration économique régionale dont fait partie votre pays
- (ii) Faire une brève évaluation des avantages que votre pays tire de son appartenance à ces organisations d'intégration économique régionale
- (iii) Dresser une liste des défis et des leçons apprises du fait de votre participation aux activités de ces organisations d'intégration économique régionale.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

QUESTION 2 : Quelles sont les mesures prises par votre pays pour veiller à la conformité des politiques nationales aux objectifs de l'intégration économique régionale, y compris celles visant la promotion du commerce et des investissements intra-africains,

INDICATEURS

- (i) Donnez une brève description des politiques économiques nationales, y compris celles visant la promotion des échanges et investissements intra-africains
- (ii) Évaluez le degré auquel les politiques nationales sont conformes aux objectifs d'intégration économique régionale par rapport aux indicateurs suivants:
- Conformité des politiques nationales aux objectifs de l'intégration économique régionale
 - Croissance dans le volume des échanges intra régionales
 - Croissance au niveau du flux des investissements intra africains
- (iv) Énumérer les problèmes rencontrés et les leçons apprises.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

QUESTION 3 : Quelles sont les mesures que votre pays a prises pour veiller à la mise en oeuvre efficace des décisions convenues et des accords conclus dans le cadre de ces organisations d'intégration économique régionale sur son territoire?

INDICATEURS

- (i) Énumérer les mesures prises en termes de législation, de politiques, de développement des institutions, de coordination, de renforcement des capacités et d'allocation des ressources pour faciliter la mise en oeuvre des décisions convenues et des accords conclus dans le cadre des organisations d'intégration économique régionale;
- (ii) Évaluer la diligence de l'adoption et de mise en oeuvre des décisions et des accords régionaux dans votre pays.
- (iii) Dresser une liste des principales contraintes au renforcement des capacités et les efforts qui sont en train d'être déployés pour les aborder.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

QUESTION 4 : Votre pays a-t-il adopté des mesures pour promouvoir l'harmonisation, la coopération et la coordination monétaire régionales?

INDICATEURS

- (i) Énumérer les mesures prises concernant la législation, des politiques, du développement des institutions, du renforcement des capacités pour promouvoir l'harmonisation, la coopération et la coordination de la politique monétaire nationale.

-
- (ii) Évaluer le progrès enregistré par rapport au respect des accords, traités et des protocoles régionaux sur l'harmonisation, la coopération et la coordination en matière monétaire

 - (iii) Énumérer les avantages et les défis et expliquer de manière compréhensive les mesures prises pour aborder ces contraintes.

Des indicateurs supplémentaires peuvent être ajoutés pour mieux refléter les expériences et les situations spécifiques du pays

SECTION 3

GOVERNANCE DES ENTREPRISES

Définition

La gouvernance des entreprises est un système dans lequel les entreprises sont dirigées, contrôlées et ont l'obligation de rendre compte. Elle touche à toutes les formes d'entreprises dans les secteurs privé et public.

La gouvernance des entreprises pourvoit de l'ouverture et de la transparence dans la conduite de la société, de son conseil d'administration et de ses directeurs qui permettent la supervision de leur degré de responsabilité tout en veillant à la fois à ce qu'elle honore ses obligations juridiques et rémissions dans le respect des relations saines avec les actionnaires et les autres acteurs, notamment les employés, les fournisseurs, les créanciers et les clients ainsi que la communauté, et agisse de manière responsable vis-à-vis de son environnement.

Une bonne gouvernance des entreprises est marquée par sept traits distinctifs, à savoir : la discipline, la transparence, l'indépendance, l'obligation de rendre compte, l'équité et la responsabilité sociale. Ces traits distinctifs sont importants en ce sens qu'ils renforcent la confiance des investisseurs et rend la mobilisation des capitaux et le financement des investissements facile pour les entreprises. L'Afrique est un continent qui historiquement a attiré très peu d'investissement. On espère alors qu'une bonne gouvernance des entreprises sur le continent surtout lorsqu'une telle gouvernance est conduite dans le contexte de gouvernance économique et systémique élargie, permettra de rehausser la confiance des investisseurs locaux et étrangers. Par ailleurs, la plupart des économies en Afrique dépendent de l'agriculture, des activités minières et des autres chaînes d'extraction qui ont des effets adverses sur l'environnement. En outre, la pauvreté abjecte, la faim et le fléau des pandémiques telles que le VIH/SIDA, la Malaria et la tuberculose affectent beaucoup de nos communautés. Ce qui signifie que les notions de la citoyenneté sociale et de la responsabilité sociale des entreprises vont devoir être respectées pour faire en sorte que les sociétés gèrent l'environnement de manière durable et produisant des effets positifs sur les communautés dans lesquelles elles exercent leurs activités.

1. INTRODUCTION

Le NEPAD a pour vision l'éradication de la pauvreté et l'engagement des pays africains, tant au plan individuel que collectif, sur la voie de la croissance et du développement durables. Cette vision implique une production durable et la création de richesses par le biais d'entités bien gérées et compétitives, qu'elles soient des entreprises publiques ou privées. En vue de renforcer la qualité de la gouvernance des entreprises en Afrique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays participants ont adopté cinq objectifs d'ordre général et un certain nombre de normes qui serviront de guide à la réforme de la gouvernance des entreprises en Afrique.

1.1. **Promotion d'un environnement favorable et d'un cadre réglementaire efficace pour les activités économiques.**

Cet objectif régit les mesures juridiques et administratives qui sont mises en place pour encourager les activités économiques. L'analyse primordiale dans le cadre de cet objectif a pour objet d'évaluer l'efficacité des autorités gouvernementales (surtout dans les domaines bancaire, d'assurance et du marché des bourses) et des autorités auto régulatrices (y compris la bourse d'échanges, les associations professionnelles et commerciales) dans la régulation, la surveillance et la supervision.

Les débats dans le cadre de cet objectif ont pourtant soulevé jusqu'à présent les questions relatives à la paix et la sécurité, l'efficacité de la magistrature et du ministère public dont la police, le développement des infrastructures et des ressources humaines tel qu'il porte atteinte à la création d'un environnement favorable aux activités économiques. Comme il a été souligné bien auparavant, il y a quatre domaines focaux du MAEP dont la démocratie et la gouvernance politique et le développement socio-économique qui traite ces questions en profondeur. Nous traitons cependant des questions qui sont essentielles à la performance des activités commerciales telles que : l'indépendance, la capacité et l'efficacité de la magistrature dans l'application du droit commercial, des systèmes de communication efficaces et l'accès à l'information; et la disponibilité des professionnels dans les domaines relatifs à la bonne gouvernance des entreprises par exemple comptables, inspecteurs des comptes, avocats, secrétaires des sociétés, etc.

1.2. **Comment veiller à ce que les entreprises agissent comme de bons citoyens sociaux eu égard aux droits de l'homme, à la responsabilité sociale et à la durabilité de l'environnement**

Cet objectif aborde trois questions principales : droits de l'homme y compris le respect des obligations du travail, la responsabilité sociale et les questions relatives à l'environnement.

Certaines de ces questions spécifiques abordent entre autres les droits des employés, la création d'un environnement favorable et le paiement de bons salaires ; le degré de la responsabilité des entreprises devant les besoins de la communauté y compris des questions telles que la santé (VIH\Sida, malaria, tuberculose, fièvre jaune), l'éducation et le développement des compétences ; et un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement dont les projets de réhabilitation de l'environnement, les études des effets sur l'environnement, le recyclage et le recours à une technologie propre.

1.3. **Promotion de l'adoption des codes de bonnes éthiques d'affaires dans la réalisation des objectifs de la société**

Le rapport King II a défini l'éthique comme : « Les principes, normes et critères qui guident la conduite des activités d'une organisation, ses relations internes et ses interactions avec les acteurs extérieurs ». Dans le cadre de cet objectif, l'auto régulation et le développement de codes volontaires sur l'éthique dans les affaires par les secteurs public et privé, le respect et la mise en vigueur de ces codes par les organes concernés constituent certains des critères indicatifs recherchés.

D'autres questions qui sont abordées dans le cadre de cet objectif incluent la disponibilité et la sécurité des régulateurs, les mécanismes pour nommer et faire la promotion ; et les sanctions pour toute infraction à l'éthique professionnelle. Une autre question très importante qui a été soulevée concerne l'accès à l'information sur les entreprises dans les secteurs privés et publics y compris l'indépendance et la liberté de la presse et la qualité du journalisme financier et d'investigation et d'autres aspects qui permettent de bien veiller sur l'intérêt public.

1.4. Comment veiller à ce que les entreprises se comportent bien avec leurs parties prenantes y compris les actionnaires, les employés, les communautés et les fournisseurs

Cet objectif aborde les notions de la gouvernance des entreprises comme la responsabilité devant les actionnaires et la responsabilité des parties prenantes. Les questions pertinentes couvrent les droits des actionnaires y compris les droits de transférer ou d'accorder des actions, d'obtenir régulièrement des informations sur les activités de la société, de participer et voter lors des réunions des actionnaires, d'élire les membres du conseil d'administration et prendre part au partage de bénéfices de la société, et les mécanismes permettant aux actionnaires de recourir en justice en cas d'infraction à leur droits. Alors que certaines de ces questions peuvent ne pas être directement relatives aux entreprises dans le secteur public, les questions afférentes à la responsabilité publique pour des services économiques efficaces par les entreprises publiques sont cruciales et méritent une bonne considération. Il en est de même du contexte dans lequel ces questions devraient être abordées.

L'objectif focalise également sur la législation ou les codes de conduite devant régir les rapports directs entre les actionnaires et les entreprises par exemples les syndicats, la législation relative aux droits de consommateurs, les droits des créanciers et les lois couvrant les cas de banqueroute et le degré de respect et de l'application de tels codes et législation ; les interactions entre les parties prenantes et les entreprises, l'accès à l'information ; et le droit des parties prenantes de participer au forum pertinent.

Quelques uns des comportements qui peuvent permettre de savoir le traitement et les rapports qu'entretiennent les entreprises avec leurs parties prenantes sont le rappel des produits, une fausse publicité, des cas de fixation de prix et d'anti-trust, les grèves, les protestations par les communautés aussi bien que le nombre, le niveau et la fréquence de banqueroutes dans les sociétés, etc.

1.5. Comment renforcer la responsabilité des entreprises, des directeurs et des officiers

Cet objectif traite de l'efficacité du cadre de gouvernance des entreprises régissant les demandes d'ouverture, la mise en vigueur de cette politique et l'adéquation des remèdes en cas d'infraction. Les bons exemples de ces cas sont l'audit, la comptabilité et le classement des documents selon les besoins et normes internationalement acceptées, l'accès opportun et moins cher aux informations financières de la société, et les programmes de formation pour les directeurs et les officiers de la société.

Au début de cette section, les codes et normes qui ont été adoptés par les Chefs d'État comme orientations indicatives pour la réforme de la gouvernance des entreprises en Afrique ont été énumérés. A la suite de ces codes figurent des questions y relatives. Ces questions visent à évaluer non seulement le niveau d'adoption des normes et codes internationaux mais également le degré d'élaboration, de mise en œuvre et de mise en vigueur de codes universels régissant le comportement des entreprises.

Vous êtes priés de fournir, en réponse à cette question, des informations pertinentes, notamment les dispositions prises par votre pays pour la mise en œuvre et le respect de ces codes (législatives, politiques et institutions mises en place pour venir en appui à l'application des codes) et les défis auxquels vous avez été confrontés pour atteindre des résultats escomptés au vu de ces objectifs spécifiques. Tout code ou norme qui ne serait pas mentionné mais qui serait applicable au contexte du pays en ce qui concerne les objectifs, notamment ceux élaborés au niveau national devront être également fournis.

Veillez répondre à chaque question selon les indicateurs proposés. D'autres indicateurs jugés appropriés peuvent être utilisés. Veillez donner la source des données pour permettre la vérification de vos réponses.

NORMES ET CODES

- Document Cadre du NEPAD (2001)
- Principes de gouvernance des entreprises (OCDE et Commonwealth)
- Normes comptables internationales

- Normes internationales en matière d'audit
- Principes fondamentaux de supervision bancaire effective
- Principes fondamentaux en matière de titres et de la supervision et de la réglementation des assurances
- Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples
- Codes de travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- Codes relatifs à la sécurité et à l'hygiène des entreprises et en matière d'environnement de l'Organisation mondiale de la santé

QUESTION RELATIVE AUX CODES ET NORMES

QUESTION : Jusqu'à quel point votre pays a-t-il pris des mesures pour signer, ratifier, adopter et respecter ces normes ?

- (i) Apporter la preuve de la signature, de l'adoption ou de la ratification pour chacun des codes et normes ci-dessus ;
- (ii) Énumérer les mesures qui sont en train d'être prises pour compléter la ratification et le respect de ces normes et codes ;
- (iii) Si votre pays n'a pas encore les normes et codes mentionnés ci-dessus, décrivez les cadres législatif, politique ou institutionnel qui ont été mis en place pour contrôler les affaires des entreprises ou la gouvernance dans le pays;
- (iv) Décrire les problèmes rencontrés et les mesures prises pour aborder les défaillances et les contraintes de capacités.

- (v) Décrire le progrès que vous avez fait dans le respect des normes ou la réalisation des objectifs en rapport avec les indicateurs.

4. EVALUATIONS ET REVUES PRECEDENTES

- 4.1. Veuillez fournir les copies de toute évaluation et revue officielles que votre pays a entrepris dans le domaine de *la gouvernance des entreprises* qui peut bien aider à enclencher l'autoévaluation de votre pays.
- 4.2. Veuillez fournir les copies de toutes autres études ou revues en rapport avec *la gouvernance des entreprises* que vous pensez pouvoir contribuer utilement à l'autoévaluation du pays.

5. QUESTIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS

OBJECTIF 1 : Créer un environnement favorable et un cadre de contrôle efficace pour les activités économiques

QUESTION : Quelles sont les catégories principales d'entreprises commerciales et quels sont leurs rôles dans l'économie?

INDICATEURS

- (i) Veuillez décrire les catégories principales d'entreprises commerciales avec pour référence ce qui suit :
- Les différents types d'entreprises, leurs structures d'appropriation et leur rôle dans l'économie y compris mais non forcément limités aux entreprises publiques cotées, entreprises privées cotées, entreprises de l'État, coopératives, entreprises de type familial, le secteur informel, etc.;

- L'évolution historique, la taille et la performance actuelle des marchés de bourses du pays (s'i y en a);
- (ii) Énumérer les principales institutions financières qui soutiennent les entreprises dans le pays y compris les banques, les sociétés d'hypothèque, les agences de gouvernement, les programmes d'investissement, la finance internationale, le micro financement, etc.;
- (iii) Veuillez donner l'inventaire de l'industrie nationale d'investissement dont les fonds de retraite, les fonds mutualistes, les banques, les sociétés d'assurance et les investisseurs étrangers et le degré de leur actions et participation aux marchés des bourses;
- (iv) Énumérer les principales organisations professionnelles et commerciales notamment les chambres d'industrie, les associations des industriels, l'institut de directeurs des sociétés, l'institut d'experts comptables, etc.

Veuillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant.

QUESTION 2 : Quel est le cadre réglementaire pour les activités économiques et jusqu'à quel degré facilite-t-il l'entreprise commerciale dans votre pays ?

INDICATEURS

- (i) Donner un bref résumé du cadre juridique et réglementaire régissant l'entreprise commerciale dans le pays y compris les sociétés cotées, les sociétés non cotées, les entreprises publiques et les institutions financières et bancaires;
- (ii) S'il existe dans le pays une bourse d'échange, décrire les conditions majeures qu'une société doit réunir pour se faire coter, précisant les conditions initiales et les obligations continues;

- (iii) Fournir des détails sur les autorités de supervision qui contrôlent les activités commerciales dans le pays y compris les autorités de tutelle sous l'égide desquelles fonctionnent les marchés de capitaux;
- (v) Évaluer l'efficacité et l'effectivité du cadre réglementaire en rapport avec :
- Les procédures à suivre dans l'inscription, l'autorisation et l'exclusion des entreprises, en faisant toute distinction si c'est nécessaire;
 - La clarté et la cohérence de la loi régissant le comportement des entreprises y compris mais pas limitée aux droit des entreprises, droits syndicaux et droits d'impôts, banqueroute et droits d'insolvabilité ;
 - L'efficacité des tribunaux et d'autres organes régulateurs dans le règlement des différends commerciaux et la poursuite en justice des infractions commis par les entreprises.
 - La technicalité et l'efficacité des autorités gouvernementales (surtout bancaire, d'assurance et de marché de bourses) et auto régulateurs (y compris la bourse d'échange, les associations professionnelles et commerciales) en matière de régulation, contrôle et suivi ;

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant.

QUESTION 3 : Quels sont les facteurs internes et externes qui ont des effets sur la performance des affaires dans votre pays ?

INDICATEURS

- (i) Décrire l'état des infrastructures notamment l'intégrité et la praticabilité des routes, les systèmes de télécommunications et la disponibilité de l'eau et de l'énergie.
- (ii) Décrire les efforts qui ont été déployés antérieurement par le pays pour encourager les entreprises commerciales par exemples la promotion d'investissement, les petites, micro et moyennes entreprises, la privatisation et la commercialisation des entreprises publiques ou une partie de ces entreprises, les règlements régissant le marchés des capitaux et les infrastructures d'échanges sur le guichet et les efforts visant à la création des entreprises spéciales dont les sociétés de holding par les femmes, la structure informelle des entreprises, etc.;
- (iii) Énumérer les problèmes que rencontrent les activités économiques dans le pays et les efforts pour les résoudre.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant.

OBJECTIF 2 : Veiller à ce que les entreprises se comportent comme de bonnes entreprises citoyennes en matière de droits de l'homme, de responsabilité sociale et de la durabilité de l'environnement ?

NOTE : *Le questionnaire sur la Démocratie et la Gouvernance politique contient des questions plus détaillées sur les droits de l'homme. Cette section se focalise principalement en conséquence sur les droits syndicaux et les droits des employés dans le lieu de travail.*

QUESTION : Est-ce qu'il existe des mesures pour veiller à ce que les entreprises respectent les droits de l'homme et le droit du travail ?

INDICATEURS

(i) Décrire la législation de votre pays en matière de droit du travail et notamment en matière de :

- droits des travailleurs à former un syndicat ;
- procédures de traitement et de règlements des conflits sociaux ;

(iii) Évaluer le niveau du respect de la législation du travail par les Sociétés et les dispositions relatives aux droits humains par rapport :

- à la création d'un environnement de travail sain et au paiement de justes rémunérations aux travailleurs.
- au traitement par les entreprises des conflits sociaux, des questions de sécurité et des questions relatives à l'indemnisation des travailleurs notamment l'indemnisation en cas d'accidents de travail.
- au nombre de syndicats, au pourcentage des travailleurs syndiqués et à l'efficacité des syndicats dans le règlement des conflits.
- au nombre et à la fréquence des conflits sociaux et des grèves.
- aux citations à comparaître et aux poursuites engagées contre les entreprises pour violations des droits de l'homme et de la législation du travail

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant.

QUESTIONS 2 : Jusqu'à quel point les sociétés répondent-elles aux préoccupations des communautés elles exercent leurs activités?

INDICATEURS

- (i) Décrire le degré auquel les sociétés s'impliquent dans les programmes de développement sociaux et communautaires avec égard :
- au niveau d'implication directe des sociétés dans les communautés dans lesquelles elles exercent leurs activités et leurs contributions aux objectifs et priorités de développement nationaux notamment le VIH/Sida, l'égalité de genres, la réduction de la pauvreté, l'engagement vis-à-vis de la création d'emplois et le développement des compétences, etc. ;
 - à la prévalence des partenariats multisectoriels (impliquant les entreprises, le gouvernement et la société civile) dans la réalisation et le développement des politiques publiques ;
- (ii) Donner des exemples de projets ou programmes de responsabilité sociale initiés ou financés par les entreprises.
- (iii) Évaluer le niveau de la responsabilité sociale des entreprises qui s'obtient dans le pays avec égard :
- A la souscription des sociétés et la mise en oeuvre des codes de responsabilité sociale des entreprises et le degré auquel les entreprises soumettent des rapports sur les questions sociales et sur l'éthique;

- A la pertinence des projets et programmes de responsabilité sociale des entreprises aux besoins de la communauté;
- Au niveau de souci des membres du public à l'égard des activités des entreprises et au nombre ainsi qu'à la fréquence de la protestation des communautés contre les activités des entreprises;
- Aux organisations (y compris les ONG et la société civile) qui promeuvent le programme de la responsabilité sociale des entreprises et des intérêts fondamentaux des composantes qu'elles représentent.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui, le cas échéant

QUESTION 3 : Quelles mesures ont été prises par les entreprises pour veiller à la bonne gestion de l'environnement ?

INDICATEURS

- (i) Décrire brièvement les expériences de votre pays en matière de dégradation de l'environnement du fait des activités des entreprises.
- (i) Apporter la preuve de législations, politiques et programmes de développement des institutions et d'affectation de ressources pour sauvegarder l'environnement.
- (iii) Évaluer l'efficacité de ces mesures par rapport :
 - Au niveau d'application par les entreprises et l'Etat de politiques de gestion environnementale durable, notamment de programmes d'évaluation de l'impact environnemental, d'utilisation de technologies

non polluantes, de programmes de recyclage et de programmes de réhabilitation de l'environnement.

- Au nombre de citations adressées aux entreprises pour dégradation de l'environnement, aux sanctions qui leur sont imposées et au degré de l'application du principe du 'pollueur payeur'.
- Au degré auquel les entreprises présentent des rapports sur leur performance dans la sauvegarde de l'environnement en particulier les entreprises dans les sociétés minières et de fabrication.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui, le cas échéant

OBJECTIF 4 : Promouvoir l'adoption de codes d'éthique en matière d'affaires prospères dans le cadre des objectifs de l'entreprise

Note : *La section portant Gouvernance économique aborde le blanchiment de capitaux et la corruption dans la fonction publique. La corruption politique est également abordée dans la section sur la Démocratie et Gouvernance politique. La présente n'aborde en conséquence les questions que dans les mesures où elles touchent les entreprises publiques et privées.*

QUESTION : Quelle est l'évaluation générale de l'intégrité des entreprises dans le pays?

- (i) Énumérer les mesures prises pour promouvoir la bonne éthique commerciale y compris :
- Le développement des codes de meilleures pratiques dans les secteurs privé et public et leur application et mises en vigueur;

- Les mesures pour combattre les crimes dans les bureaux dont le commerce dans les bureaux, la corruption et le blanchiment d'argent;
 - Le rôle des médias et la qualité du journalisme investigateurs financier dans le reportage sur les crimes économiques et la violation de l'éthique professionnelle;
 - Les programmes de formation pour les professionnels tels que les comptables, les avocats, les directeurs pour maintenir ou rehausser les normes de conduite;
- (ii) Énumérer les organes dans le secteur privé et le secteur public (locaux et étrangers) qui se sont montrés actifs dans la promotion des réformes de la gouvernance des entreprises (par exemple, instituts des directeurs, centres ou instituts de gouvernance des entreprises ou associations des parties prenantes) et faire un résumé du thème des efforts récents (s'il y a) pour promouvoir l'éthique d'affaires dans le pays ;
- (iii) Évaluer l'efficacité des mesures visant à la promotion de l'adoption de la bonne éthique des affaires par rapport :
- A l'efficacité du contrôle réglementaire y compris la supervision par les associations professionnelles,
 - Au succès dans la poursuite judiciaire des cas de corruption, de blanchiment d'argent, du commerce dans les bureaux et de toutes autres violations de l'éthique professionnelle et au sérieux des sanctions imposées y compris la mise à l'index et la mise à pied par les associations professionnelles,
 - A l'existence des capacités et des compétences appropriées pour le contrôle réglementaire y compris le nombre des professionnels par exemple comptables, auditeurs, avocats. Journalistes financiers et enquêteurs;

- (iv) Faire un rapport sur toute évaluation préalable sur le niveau d'intégrité du secteur des entreprises dans votre pays y compris l'évaluation sur la prévalence de la corruption dans ce secteur.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui le cas échéant.

OBJECTIF 4 : Veiller à ce que les entreprises traitent tous leurs partenaires (actionnaires, employés, communautés, fournisseurs et clients) de manière juste et équitable.

QUESTION 1 : Jusqu'à quel point est-ce que le cadre de la gouvernance des entreprises protège-t-il les droits des actionnaires ?

INDICATEURS

- (i) Préparer un calendrier et faire une liste détaillée des droits et des pouvoirs des actionnaires par rapport aux sociétés citées et non citées. A cet effet, précisez la loi, régulation et décision relative à chacun.
- (ii) Fournir des détails sur les mécanismes qui veillent à ce que les différentes catégories d'actionnaires soient traitées de manière équitable ;
- (iv) Apporter des détails sur les remèdes qui sont disponibles pour les actionnaires en cas d'infraction à leurs droits et à votre avis est-ce que ces mesures sont efficaces.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant.

QUESTION 2 : Le cadre de la gouvernance des entreprises reconnaît-il les droits des acteurs (autres que les actionnaires) ?

- (i) Fournir des détails sur la législation, les codes volontaires et les politiques qui régissent les relations directes entre les entreprises et les acteurs par exemple la législation sur les consommateurs, la législation du travail, les lois sur la faillite etc.
- (ii) Évaluer l'efficacité de ces politiques par rapport aux indicateurs dans (i) ci-dessus en rapport avec :
- La capacité des actionnaires d'avoir accès aux informations pertinentes sur les entreprises et le type d'information disponible,
 - La fréquence de la représentation des actionnaires ou de l'implication des parties prenantes dans les comités avec les entreprises et les mesures qui exigent à ce que les conseils d'administration des entreprises prennent en considération les intérêts des parties prenantes (par exemple les employés, créanciers, consommateurs, fournisseurs et communautés locales) lorsqu'ils prennent des décisions sur les entreprises;
- (iii) Décrire les mécanismes qui existent pour permettre aux actionnaires de se faire justice en cas de violation de leurs droits;

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui, le cas échéant, tout en faisant une distinction entre les catégories de parties prenantes, par exemple employés, créanciers, groupes d'environnement, etc.

OBJECTIF 5 : Prévoir la responsabilité des entreprises, directeurs et cadre

QUESTION : Le cadre de gouvernance des entreprises permet-il une communication précise et en temps opportun des questions importantes concernant l'entreprise?

INDICATEURS

- (i) Élaborer un calendrier des besoins pour une communication périodique d'informations financière, non financière par les entreprises dans les secteurs public et privés et les mécanismes pour l'évaluation, la supervision et le contrôle de sa conformité aux normes établies;
- (ii) Faire une évaluation des autorités de tutelle dans le contrôle de la conformité des entreprises aux normes prescrites de reporting;
- (iii) Donner une description des sanction infligées aux entreprises en cas de non respect des normes de communication d'information (annonces, amende, suspension de droit de participer aux échanges, réprimande publique, re-déclaration, pénalités civiles, pénalités criminelles, etc.). Apporter des preuves de la mise en vigueur de ces mesures pendant les cinq dernières années;
- (iv) Décrire les problèmes rencontrés et les efforts pour aborder les défaillances et les contraintes de capacités.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents appui le cas échéant

QUESTION 2 : Jusqu'à quel degré les normes comptables et d'audit sont-elles conformes aux pratiques internationales?

INDICATEURS

- (i) Décrire les normes d'audit et comptables qui sont mises en place dans le pays, et le cas échéant, situer les différences matérielles par rapport aux normes internationales d'audit et de comptabilité;
- (ii) Apporter des détails sur les besoins concernant l'audit des rapports financiers des entreprises, marquant une différence entre les besoins dans le secteur privé et ceux du secteur public;
- (iv) Discuter de la régulation et les besoins en qualification de la profession d'audit aussi bien que ses fonctions disciplinaires et de supervision y compris les besoins pour les auditeurs de saisir les autorités de tutelle et/ou les actionnaires au sujet de toute implication des membres du conseil d'administration ou de la haute direction dans des activités illégales, fraudes ou abus de pouvoir.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui le cas échéant

QUESTION 3 : Le cadre de gouvernance des entreprises permet-il l'orientation stratégique de l'entreprise, un suivi efficace de la gestion par le Conseil d'administration et l'obligation qui incombe au conseil de rendre compte à l'entreprise et aux actionnaires ?

INDICATEURS

- (i) Décrire les structures et les caractéristiques prédominantes des conseils d'administration ou des conseils de gouverneur dans les entreprises publiques citées, les entreprises de l'État, les petites et moyennes entreprises (s'il existe

des règlements permettant à ce que ces dernières disposent de conseils d'administration), etc.;

- (ii) Décrire le processus de la nomination ou de l'élection des membres du conseil d'administration, les critères utilisés pour déterminer l'éligibilité, la composition et la rémunération des directeurs, et les responsabilités clefs du conseil;
- (iii) Expliquer les processus et procédures qui obligent le conseil à suivre de près la conformité aux législations en vigueur (par exemple impôts, concurrence, travail, environnement, opportunité égale, et droits sur la santé et la sûreté) y compris la fréquence des réunions, les processus décisionnels, le besoin de présence, les politiques professionnelles et le traitement des dossiers sur les conflits d'intérêts;
- (iv) Donner une évaluation générale de l'efficacité du conseil d'administration dans l'assurance d'une direction stratégique, la surveillance et la responsabilité devant la société et les actionnaires;
- (v) Énumérer les programmes disponibles pour la formation ou le développement des directeurs et le degré auquel celui-ci est utilisé comme base pour la nomination de bénéficiaires par conseil d'administration ou l'accréditation pour ce faire.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui, si le cas échéant

SECTION 4

DEVELOPPEMENT SOCIO- ECONOMIQUE

Définition

Le développement socio-économique implique, dans le cadre précis du NEPAD, l'amélioration continue du bien-être et du niveau de vie du peuple.

Le module du développement socio-économique a pour intention de souligner les efforts déployés et le progrès accompli dans la conception des politiques appropriées et des mécanismes de prestation de services dans les domaines clés de développement social.

Des questions ont été posées sur les efforts déployés par toutes les parties prenantes dans le pays pour atteindre les objectifs socio-économiques qui sont les suivants :

- Promouvoir l'auto dépendance et renforcer les capacités pour un développement durable;
- Accélérer les objectifs socio-économiques pour atteindre un développement durable et l'éradication de la pauvreté ;
- Renforcer les politiques, mécanismes de prestation de services et les rendements dans les domaines clés de développement social y compris l'éducation pour tous, la lutte contre le VIH\Sida et d'autres maladies transmissibles ;
- Veiller à l'accès abordable de tous les citoyens surtout des pauvres à l'eau, à l'énergie, aux finances (y compris les micro-finances), aux marchés et à la TIC.
- Faire du progrès vis-à-vis de l'égalité de genre, en particulier de l'accès à l'éducation pour les filles

à tous les niveaux ; et

- Encourager la participation élargie au développement de toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

1. INTRODUCTION

Les six objectifs de la déclaration du NEPAD abordent les questions telles que l'auto dépendance en matière de développement, l'accélération du développement socio-économique en vue d'éradiquer la pauvreté. Ceci s'ajoute à la nécessité de mettre en place des politiques et des mécanismes de distribution dans les domaines clés de développement social, tout en veillant à un accès abordable aux biens publics et au progrès marqué au sujet de l'égalité entre les sexes et de la participation de toutes les parties prenantes au processus de développement.

La question d'auto dépendance en matière de développement implique l'appropriation et le leadership aussi bien que la participation élargie et approfondie de tous les secteurs de la société du fait que le développement d'un pays se base sur ses ressources et les ressources de son peuple. L'appropriation et le leadership du processus comportent des questions telles que les priorités de développement, l'origine des ressources mobilisées pour la mise en oeuvre des programmes de développement et l'origine des investissements privés.

Le besoin d'accélérer le développement socio-économique s'avère très important si un pays veut réellement aborder la question de la lutte contre la pauvreté. La lutte contre la pauvreté peut nécessiter des actions d'aide visant à alléger la souffrance du pauvre et l'accroissement de leur accès aux services sociaux. Dans ce cas, il s'avère nécessaire de savoir ce qui est en train d'être fait pour faciliter l'accès des pauvres à l'alimentation, au logement, aux services sanitaires, à l'éducation, etc. Il nécessitera aussi des actions visant au renforcement de leur capacité de générer des revenus afin de pouvoir subvenir à leurs besoins.

Pour la même raison, il s'avère également nécessaire de renforcer les politiques, les mécanismes de distribution et les résultats dans les domaines clés de développement social. Les domaines de préoccupation sont, entre autres, l'éducation, la santé, le VIH\SIDA, le statut de l'enfant, l'égalité entre les deux sexes, la protection des groupes vulnérables, etc. Depuis plus de deux décennies, les secteurs sociaux ont subi beaucoup de réformes économiques. Cette situation a contribué à empirer la plupart des indicateurs sociaux, y compris les taux décroissants de scolarisation, l'accroissement des taux de mortalité des

enfants de l'âge de moins de cinq ans, l'accroissement des taux de prévalence du VIH\SIDA, l'accroissement des taux du travail des enfants, le taux décroissant de couverture vaccinale, la croissance de la malnutrition des enfants, etc. L'amélioration au niveau des indicateurs sociaux n'est pas seulement un objectif de développement en soi, mais aussi un élan pour accélérer à la longue le processus de développement. Le revers de toutes les tendances mentionnées ci-dessus s'avère par conséquent nécessaire pour atteindre un développement durable.

Des efforts ont besoin d'être faits pour assurer l'accès abordable de tous les citoyens surtout des pauvres en milieu rural à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, à la micro finance, aux marchés et à la TIC afin d'améliorer les moyens de survivance et réduire la pauvreté. Il faut également du progrès dans le domaine de l'égalité de genre surtout de l'accès équitable à l'éducation pour les filles et les garçons à tous les niveaux. La promotion de l'égalité de genre nécessite des changements dans la législation et la loi coutumière aussi bien que dans les mesures pour éradiquer les inégalités dues aux politiques et pratiques sociales du passé. L'appropriation de la terre, la scolarisation et l'emploi sont les quelques uns des domaines où le problème de l'inégalité de sexes est fréquent.

Le progrès à l'égard de l'égalité entre l'homme et la femme s'avère également nécessaire si le développement durable doit être réalisé, surtout en ce qui concerne l'accès égal des garçons et filles à l'éducation à tous les niveaux. Les sociétés patriarcales ont développé beaucoup de stratégies pour subordonner les femmes aux hommes. Parmi ces stratégies figure l'accès et le contrôle des ressources. La promotion de l'égalité entre les deux sexes exige, en conséquence, le développement de nouvelles stratégies en faveur des femmes afin de leur permettre de produire et contrôler leurs propres ressources. Ceci nécessitera un changement au niveau des législations coutumières aussi bien que des mesures pour éliminer les inégalités dues aux politiques et pratiques sociales du passé. L'appropriation de la terre, la scolarisation et l'emploi sont, par exemple, les domaines où les inégalités entre les deux sexes sont fréquentes.

Pour atteindre tous les objectifs de développement socio-économiques, la participation élargie de toutes les parties prenantes à tous les niveaux s'avère nécessaire.

Pour chacun de ces objectifs, les questions sont posées et les indicateurs qui ont pour objectif d'aborder les dynamiques sociales sous jacentes et les effets socio-économiques connexes sur les citoyens tenant compte du genre, de l'étendue, du caractère inclusif et de la durabilité sont fournis. Les questions et les indicateurs visent à éliciter les réponses quantitatives et qualitatives qui aideraient à mesurer ou déterminer le progrès dans les domaines cruciaux du développement socio-économique.

Veillez répondre à chaque question en terme d'indicateurs proposés. D'autres indicateurs considérés comme étant appropriés peuvent être utilisés. Veillez préciser la source des données pour vérifier vos réponses. S'agissant des indicateurs quantitatifs, veuillez indiquer la valeur de l'indicateur. Quant aux indicateurs qualitatifs veuillez fournir une déclaration brève, claire et concise. Pour les deux catégories, veuillez pourvoir toute élaboration jugée nécessaire et les références à ces sources de données.

Veillez répondre à la première question sur chacune des normes et codes listés. Veillez vous sentir libre d'ajouter des normes et codes qui ne sont pas inclus dans le présent document car la liste est non exhaustive.

2. NORMES ET CODES

- Document Cadre du NEPAD (2001)
- Droit au Développement dans la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples (1981) y compris le protocole sur le Droit des Femmes en Afrique
- Charte Africaine sur la Participation du Peuple au Développement (1991)
- Sommet Mondial sur le Développement Social (SMDS) Johannesburg 2002.

- Déclaration des Objectifs du Millenium (2000)
- La Déclaration des Nations unies sur le Droit au Développement
- La Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant (1990)
- Le Sommet Mondial sur le Plan d'Action du Développement Social (1995)
- Acte Constitutif de l'Union Africaine (2000)
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination contre les Femmes (Forum de Beijing pour Action)

3. QUESTION RELATIVE AUX NORMES ET CODES

QUESTION : Quelles mesures le pays a-t-il pris pour signer, ratifier, adopter et respecter ces normes?

INDICATEURS

- (i) Présenter la preuve de la signature, de la ratification ou de l'adhésion à chaque norme au cas tel qu'il s'applique;
- (ii) Que sont les dispositions qui ont été prises pour compléter le processus de ratification et de respect des normes?
- (iii) Si votre pays n'a encore rien ratifié d'entre les normes et codes ci-dessus, quelles sont les autres mesures législatives, politiques, instruments institutionnels ou cadres qui ont été mis en place pour atteindre les mêmes objectifs ou des objectifs similaires?

- (iv) Énumérer les défis rencontrés et les mesures prises pour remédier à ces défaillances et contraintes de capacités?
- (v) Décrire le progrès enregistré dans le respect des normes et la réalisation des objectifs en terme d'indicateurs de résultats appropriés.

4. **REVUE ET EVALUATIONS ANTERIEURES**

- 4.1. Veuillez fournir les copies de toute évaluation et revue officielles que votre pays a entrepris dans le domaine du développement socio-économique qui peuvent bien aider à compilation de l'autoévaluation de votre pays.
- 4.2. Veuillez fournir les copies de toutes autres études ou revues en rapport avec le développement socio-économique que vous pensez peuvent contribuer utilement à l'autoévaluation du pays.

5. **QUESTIONS RELATIVES AUX OBJECTIFS**

OBJECTIF 1: Promouvoir l'auto-dépendance en matière de développement et de renforcement des capacités pour un développement auto suffisant.

QUESTION: Jusqu'à quel degré le pays s'est-il effectivement approprié les programmes, l'orientation et la conception du développement?

INDICATEURS

- (i) Décrire les mesures prises dans la conception, l'adoption et la mise en œuvre des programmes nationaux de développement, énumérant dans votre réponse les informations sur toutes les parties prenantes impliquées dans le processus;
- (ii) Evaluer la réponse des projets de développement par rapport aux besoins de la communauté;
- (iii) Décrire les mesures prises pour soutenir l'appropriation des programmes de développement y compris la formation, le contrôle et l'évaluation.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant

QUESTION 2: Comment se fait le financement du programme national de développement ?

INDICATEURS

- (i) Donner les pourcentages des ressources internes et des ressources externes qui sont déployées pour financer le budget national surtout par rapport aux programmes nationaux d'investissement;
- (ii) Evaluer le degré de la dépendance du pays des aides en termes de :
 - Proportion de dette au PIB
 - Total de proportion de service de dette aux exportations.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant

OBJECTIF 2 : Accélérer le développement socio-économique pour atteindre un développement durable et une éradication de la pauvreté.

QUESTION 1: Que fait le pays pour accélérer le développement socio-économique et réaliser le développement durable ainsi que l'éradication de la pauvreté?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des mesures juridiques, politiques et institutionnelles prises pour accélérer le développement durable et réussir la réduction de la pauvreté.
- (ii) Fournir des détails sur le volume et les critères pour l'allocation des ressources qui a pour but d'accélérer le développement durable et de réaliser l'élimination de la pauvreté;
- (iii) Décrire les problèmes qui ont été rencontrés à cet effet et les mesures prises pour lever les contraintes et soutenir le progrès accompli

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui, le cas échéant

QUESTION 2: Que sont les résultats issus de ces politiques et mécanismes de réalisation du développement durable et la réduction de la pauvreté?

INDICATEURS

- (i) Décrire les résultats atteints en termes de
- Taux de croissance du PIB, y compris per capita PIB;
 - Les indicateurs des ODM
 - Les indicateurs de SMDD
 - Les indicateurs sociaux désagrégés par le genre, les milieux ruraux et urbains.
- (ii) Décrire les mesures pour soutenir le progrès y compris le contrôle et l'évaluation.

D'autres mesures peuvent être incluses pour mieux refléter les réalités et expériences spécifique du pays

OBJECTIF 3 : Renforcer les politiques, les mécanismes de distribution et les résultats dans les domaines clés y compris l'éducation et la lutte contre le VIH/Sida et d'autres maladies transmissibles.

QUESTION 1 : Que sont les mesures que le gouvernement a prises pour renforcer la politique, les mécanismes de distribution et les résultats pour pouvoir enregistrer du progrès dans la réalisation des objectifs du développement social?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions juridiques, politiques et institutionnelles qui ont été prises pour renforcer les mécanismes politiques et de distribution.
- (ii) Donner des détails du volume général et des critères d'allocation des ressources à cet égard.
- (iii) Donner la preuve de la participation efficace de toutes les parties prenantes à l'élaboration des politiques, des mécanismes de distribution et du contrôle des résultats.
- (iv) Enumérer les problèmes rencontrés et les efforts pour lever les contraintes.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents à l'appui le cas échéant

QUESTION 2: Quels sont les effets des politiques et des mécanismes de distribution sur les indicateurs sociaux?

INDICATEURS

Décrire les tendances au niveau des indicateurs sociaux pendant les 5 ou 10 dernières années en rapport avec :

- (i) La Santé surtout en ce qui concerne la mortalité infantile et le paludisme.
- (ii) Le taux de prévalence du VIH/Sida et des autres maladies transmissibles, classifié par genre, et entre les populations en milieux rural et urbain;
- (iii) L'Education, surtout en ce qui concerne le taux de scolarisation des filles y compris les institutions tertiaires et d'autres institutions de hautes études.

D'autres mesures peuvent être incluses pour mieux refléter les réalités et expériences spécifique du pays

OBJECTIF 4 : Assurer un accès abordable de tous les citoyens surtout des pauvres en milieu rural à l'eau, à l'assainissement, à l'énergie, à la finance (y compris la micro finance), aux marchés, à la TIC, au logement et à la terre.

QUESTION 1 : Quelles politiques et stratégies le gouvernement a-t-il mis en place pour veiller à ce que tous les citoyens surtout les pauvres en milieux rural et urbain puissent avoir un accès abordable aux services de base?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des mesures juridiques, politiques et institutionnelles prises pour veiller à un accès abordable aux services de base :
- (ii) Donner la preuve des ressources mobilisées et allouées et des critères pour une telle allocation;
- (iii) Décrire les résultats obtenus en termes :
 - Du pourcentage de la population classifiée par région, résidence, genre, classe sociale, etc., ayant un accès abordable aux besoins de base,
 - De la disponibilité et de l'accessibilité des services de base aux pauvres en milieux rural et urbain et aux autres groupes vulnérables,
 - A l'effet particulier de la privatisation des entreprises publiques, le cas échéant.

D'autres mesures peuvent être incluses pour mieux refléter les réalités et expériences spécifique du pays

OBJECTIF 5 : Evaluer le progrès accompli vis-à-vis de l'égalité de sexes dans tous les domaines cruciaux y compris l'éducation des filles à tous les niveaux.

QUESTION 1 : Quelles sont les mesures prises par le pays pour promouvoir l'égalité de genres et avec quels résultats?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des dispositions juridiques, politiques et institutionnelles pour promouvoir et encourager l'égalité entre les deux sexes;
- (ii) Donner la preuve des objectifs spécifiques vis-à-vis de l'égalité entre les deux sexes dans les domaines de préoccupation cruciale.
- (iii) Fournir des détails sur la mobilisation des ressources, en particulier montrer le pourcentage du budget national qui a été alloué pour promouvoir l'égalité entre l'homme et la femme;
- (iv) Donner la preuve du progrès accompli par rapport aux tendances suivantes :
 - La participation et la contribution des femmes dans tous les secteurs et sphères de compétence
 - La proportion des genres à tous les niveaux d'éducation et de formation
 - La participation des femmes aux postes de décideurs,

- Tout autre indicateur de disparité entre les deux sexes (par exemple les disparités dans les salaires et revenus)
- (v) Donner des détails des rapports préalables ou des évaluations sur la situation des femmes dans le pays.

Veillez donner une explication détaillée avec des documents d'appui le cas échéant

OBJECTIF 6 : Encourager la participation élargie des parties prenantes au développement à tous les niveaux.

QUESTION 1 : Quels sont les mécanismes qui ont été mis en place pour promouvoir et encourager la participation efficace des parties prenantes au développement?

INDICATEURS

- (i) Donner la preuve des mesures juridiques, politiques et institutionnelles qui ont été prises pour veiller à la grande participation de toutes les parties prenantes, y compris la société civile, le secteur privé, les médias, les communautés rurales, les groupes féminins, les minorités et les groupes marginalisés, au processus de développement;
- (ii) Décrire le système de gouvernance en particulier eu égard aux processus de la budgétisation et du déboursement.
- (iii) Evaluer l'efficacité des mesures visant à une participation plus élargie

-
- (iv) Enumérer les problèmes et décrire les mesures prises pour consolider le progrès y compris (la formation, le contrôle et l'ajustement)

D'autres mesures peuvent être incluses pour mieux refléter les réalités et expériences spécifique du pays

5. DES SITES WEB UTILES

www.afdb.org	Banque Africaine de Développement
www.asea.wananchi.com	Association Africaine des Bourses d'Echange
www.africa-union.org	Union Africaine
www.maghrebarabe.org	Union du Maghreb Arabe
www.ican-ngr.org	Association des Cabinets Comptables de l'Afrique de l'Ouest
www.dfa.gov.za	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
www.comesa.org	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
www.comesaec.org	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
www.eachq.org	Communauté de l'Afrique de l'Est
www.ecsafta.org	Fédération des Comptables de l'Afrique Centrale, Orientale et Australe
www.ceeas-eccas.org	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
www.nationmaster.com	Communauté Economique des Pays du Grand Lac
www.ecowas.int	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
www.fatf-gafi.org	Commission Spéciale d'Action Financière sur le Blanchiment d'Argent
www.iasc.org.uk	Commission Internationale de Normes Comptables
www.ifac.org	Fédération Internationale des Comptables
www.imf.org	Fonds Monétaire International
www.iosco.org	Organisation Internationale des Commissions Boursières

www.sierra-leone.org	Union du Fleuve Mano
www.oecd.org	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
www.dfa.gov.za	Zone d'Echanges Préférentielles pour l'Afrique Orientale et Australe
www.sadcpf.org	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
www.nepad.org	Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
www.undp.org	Programme des Nations Unies pour le Développement
www.un.org	Nations Unies
www.uneca.org	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
www.nationmaster.com	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
www.worldbank.org	Banque Mondiale